



DÉBAT PUBLIC Center Parcs Poligny

VERBATIM

JEUDI 9 JUILLET 2015, 18 h 30 – 21 h 30

TROISIÈME RÉUNION PUBLIQUE GÉNÉRALE

Durée : 3 h 50

Lieu : Salle des fêtes - 1 rue du 4 septembre - Poligny

Nombre de participants : 275

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission Particulière du Débat Public : Si vous voulez bien vous installer, on va pouvoir commencer. Je crois que personne ne souhaite que cette séance dure jusqu'à une heure du matin.

Je vais vous expliquer comment va se dérouler cette réunion, même si je l'ai déjà dit la dernière fois, mais vous n'étiez pas tous là. Au préalable, je vais prendre quelques petites précautions, c'est-à-dire que je souhaiterais que cette réunion se déroule dans le calme et que l'on évite des affrontements ridicules tels que ceux de la dernière réunion où deux personnes ont failli en venir aux mains. C'est un peu excessif. On peut défendre son opinion sans sortir les poings. Vous êtes tous très passionnés, mais essayez d'éviter les invectives, les adjectifs blessants dans vos interventions, cela n'apporte pas grand-chose finalement.

Si vous voulez bien écouter, donc cette réunion va se passer en deux temps. Dans un premier temps, on va passer en revue rapidement les ateliers, donc tous les aspects thématiques. Je vais dire ce que les membres de la commission en ont retenu et vous pourrez intervenir pour apporter des compléments.

Nous passerons plus de temps sur deux ateliers particuliers, l'atelier sur l'agriculture et celui sur le financement et le modèle économique. Manifestement, il y a eu des frustrations, des choses n'avaient pas été comprises ou insuffisamment traitées dans l'atelier concernant le modèle économique et le financement. Sur l'agriculture, la méthanisation avait pris un temps considérable et avait en quelque sorte un peu mangé le temps pour aborder l'ensemble des sujets.

Dans un deuxième temps, il y aura un débat général au cours duquel vous pourrez vous exprimer. Il n'est pas utile de vous inscrire, mais il y aura probablement beaucoup d'interventions, donc ces interventions seront forcément limitées dans le temps à quatre minutes voir cinq minutes maximum, après ce temps je serai obligée d'interrompre l'intervention. Vous lèverez la main, c'est important que dans ce dernier débat tout le monde s'exprime, je dirais même y compris ceux qui disent ne pas oser lever la main. Cela m'a été dit à plusieurs reprises dans la salle, il est vrai qu'il n'est pas facile de parler en public. Ce n'est pas toujours facile d'émettre une opinion qui n'est pas celle qui apparaît comme étant majoritaire dans l'assemblée. Pour autant, la commission a besoin d'entendre toutes les opinions et tous les argumentaires. Il faudra que tout le monde et même ceux qui sont un peu timides prennent leur courage à deux mains pour lever la main. Ce sera donc la dernière réunion de débat proprement dit. Après, on se reverra en septembre mais on ne reparlera plus tellement du projet, nous ferons une restitution beaucoup plus fine de ce qu'a apporté ce débat, autant sur le net que par les courriers et par les réunions. J'essaierai d'en faire une synthèse générale en essayant d'en sortir les grandes idées et les enseignements. Le maître d'ouvrage dira ce qu'il en a retenu et éventuellement ce à quoi il s'engage. Ce n'est pas à ce moment-là qu'il doit décider s'il poursuit ou non son projet, mais en tout cas il peut déjà dire quels acquis il a retenu de ce débat. Il y a eu quelques points qui ont changé, les lignes ont un peu bougé, peut-être pas autant que cela aurait pu l'être, mais en tout cas quelques lignes ont varié depuis le début du débat. Bien sûr, vous élus, institutions, représentants des corps intermédiaires, vous pourrez vous exprimer pour dire ce que vous avez retenu de ce débat, ce que cela vous a apporté. Mais encore une fois, on ne redébattra pas du projet, car il faut savoir s'arrêter, ensuite ce sera dans une deuxième étape.

Donc nous commencerons par l'atelier sur l'agriculture, et je vais retracer très rapidement ce qui s'est dit, ensuite je passerai la parole à Mme Claveirole qui a rédigé un rapport pour le CESE, très intéressant, sur les sols. Elle va nous exposer à très grands traits (je suis également obligée de veiller à la contrainte des délais) son rapport. La qualité agronomique des sols est une chose tout à fait importante. Son intervention m'a été demandée par un participant à ce débat. Ensuite, vous pourrez évidemment vous exprimer et nous aborderons les aspects économiques auxquels nous consacrerons un peu de temps, notamment sur l'architecture de la SEM et des modes de gestion de cet ensemble envisagés, et qui sont peut-être apparus encore un peu nébuleux à certains.

- **Compte rendu de l'atelier « agriculture »**

La méthanisation a passionné certains participants et pour d'autres elle a été jugée un peu trop invasive, en quelque sorte, au détriment d'autres questions. C'est une question qui reste à approfondir. Les conditions de réussite d'un site de méthanisation ont été évoquées, tout n'est pas réglé. Il reste des choses compliquées à voir, notamment l'alimentation en continu de ce site de méthanisation, sachant que les déchets venant de l'élevage ne sont pas toujours disponibles suivant les saisons.

Beaucoup se sont interrogés sur les raisons de ce projet de méthanisation. Est-ce dû au Center Parcs ou non ? En réalité, non. Ce n'est pas Pierre & Vacances qui a réfléchi à un projet de méthanisation, mais ce projet a plutôt émané de la Chambre d'agriculture. Il a été fait remarquer que, s'il y avait projet de méthanisation et notamment création d'un réseau de gaz, cela devrait prioritairement desservir des sites existants, notamment la Coopérative de Plasne.

De nombreuses réserves sur le principe même de la méthanisation des fumiers, puisque certains considèrent qu'ils sont encore très utiles pour l'agriculture et que la question de l'épandage des digestats n'est pas totalement réglée. Cela modifie la qualité agronomique des sols. Il faudrait vérifier que ce soit tout à fait neutre sur ce plan.

Cette question de la méthanisation a été longuement abordée et pour autant, comme vous le

voyez il reste beaucoup de points d'interrogation. C'est un sujet qui reste à approfondir, que le Center Parcs se fasse au non, car il peut y avoir un site de méthanisation sans Center Parcs.

Deuxième point évoqué : les conflits d'usage de la voirie locale entre les résidents du Center Parcs et les troupeaux. Il semble bien que cela trouve sa solution par le fait que la traversée de Plasne semble une hypothèse qui s'éloigne et qu'il y a plutôt des recherches sur un accès direct par la RN5, ce qui réglerait ce problème.

Troisième point : la valorisation des produits agricoles locaux dans le Center Parcs. Pierre & Vacances est prêt à mettre gratuitement à disposition un local, qui serait un point de vente des produits locaux et même un marché. Par contre, il reste à définir comment ces produits locaux peuvent servir à l'alimentation des restaurants. Dans la mesure où Pierre & Vacances n'a pas encore choisi si cette restauration serait sous-traitée à son prestataire habituel (Elior) ou s'il la reprendrait en régie, cela reste un gros point d'interrogation. Or, c'est quand même manifestement là qu'il y aurait le plus de débouchés vraisemblablement sur le recours aux produits locaux.

Un certain nombre de projets ont été évoqués, plutôt que faire un Center Parcs il y avait finalement d'autres moyens de développement, cela a été repris dans de nombreux ateliers. Deux projets alternatifs ont été évoqués, un premier projet d'autosuffisance de produits frais, si j'ai bien compris à l'échelle de l'agglomération de Poligny, qui nécessiterait bien évidemment des installations de maraîchage et d'élevage de volailles à proximité. Un deuxième projet consisterait à reconquérir des espaces au sein même du territoire AOC pour les replanter en vigne, considérant que ce projet pourrait se faire dans le temps avec un investissement très inférieur à celui consacré au Center Parcs, et qui créerait plus de 150 emplois. Tous ces projets figurent dans la boîte à idées ouverte sur le site. Ce sont des projets qui méritent d'être explorés.

Cet atelier a été complété par une réunion de travail sur la forêt. Il n'y avait pas beaucoup de monde car c'était l'après-midi, mais je crois qu'il y avait quand même des personnes très compétentes pour en parler. La première question qui a été évoquée portait sur l'impact de la soustraction du domaine forestier de 80 à 100 ha, l'impact sur les finances communales. Là, Monsieur le maire a fait état de calculs prouvant au point de vue des finances communales qu'il y a plutôt un rapport positif, puisque les taxes et redevances payées seraient supérieures à ce que rapporte aujourd'hui la forêt ; ce qui n'est pas la première justification me semble-t-il, mais en tout cas c'est ce qu'il a indiqué.

La question du prix de cession des terrains a été abondamment évoquée, et pas seulement dans cet atelier. C'est quelque chose qui n'est pas arrêté, il y a une première estimation des domaines. Plusieurs sites sont en exploration, différents de celui qui est initialement prévu. Pierre & Vacances envisage de remonter son projet, les estimations pour lesquelles l'ONF fait le travail technique seraient à refaire. Donc, ces estimations ne sont actuellement pas établies.

Puis, il y a eu également des questions sur les compensations. Une chose très importante, dite à plusieurs reprises, mais qui est quand même une des avancées de ce débat : Pierre & Vacances a confirmé l'abandon d'une possibilité d'extension à 150 ha, qui figurait dans le pré-protocole d'intention signé avec les collectivités locales. Donc, il entend limiter son projet à 400 cottages et limiter l'acquisition de parcelles forestières à 80 ou 100 ha, selon le terrain choisi.

Une question qu'il faudra régler sur la compatibilité entre l'exploitation forestière et la circulation des engins nécessaires à cette exploitation et celle des clients du Center Parcs peu accoutumés à croiser des engins de cette nature. Là, il n'y a pas de réponse à ce stade mais c'est un point qu'il faudra examiner.

Il y a eu aussi une proposition de projets alternatifs, mais qui n'a pas été creusée, consistant à apporter une aide au désenclavement de parcelles forestières privées afin de permettre leur exploitation. Cette idée est mise sur le site, elle nécessite évidemment d'être largement développée.

Je vais tout de suite passer la parole à Mme Claveirole et ensuite nous passerons aux questions qui n'ont pas été suffisamment traitées. Vous avez 8 mn, allez-y.

Cécile CLAVEIROLE, membre du Conseil Economique Social et Environnemental de Franche-Comté : Merci, top chrono, je me suis minutée, normalement je ne devrais pas déborder. Bonjour à tous. J'ai été nommée il y a un peu plus d'un an personnalité associée au CESE national. À ce titre, j'ai donc eu l'honneur et le plaisir d'être co-rapporteur avec Mme Agnès Courtoux de la CFTC d'un avis sur les sols. Donc, c'est une partie résumée de cet avis que je vais vous présenter en 7 mn 45 !

Le Conseil économique social et environnemental, qui est la troisième assemblée de notre République, a voté le 13 mai dernier un avis sur la bonne gestion des sols agricoles un enjeu de société. Les sols sylvicoles sont aussi des sols agricoles, puisque la forêt est une production du sol parmi les autres productions agricoles. La plupart des sols sylvicoles ont été ou seront un jour des sols agricoles et vice versa.

De même avec les sols dits naturels, qui sont en fait les sols qui accueillent de la végétation qui n'est ni agricole, ni forestière.

Ce que le CESE a écrit dans cet avis concerne bien ce projet.

D'autre part, deux autres avis de CESE régionaux ont abordé ce sujet de l'occupation des sols : un avis du CESER de Franche-Comté concernant l'aménagement du territoire et un avis du CESER Aquitaine qui concerne, lui, directement un projet de Center Parcs en Aquitaine.

Je vous invite donc fortement à inscrire ces trois documents dans les contributions au débat.

D'autre part, tout dernièrement, avant-hier, un rapport parlementaire a été remis, qui va exactement dans le même sens que ce que je vais vous dire là.

Que dit cet avis du CESE national ?

Le sol est avant tout un milieu vivant, complexe, constitué de milliards d'être vivants en interactions multiples les uns avec les autres.

Les sols ont mis des millénaires à se former tels que nous les voyons aujourd'hui et l'être humain a le pouvoir, en quelques coups de pelleuse, de détruire ce que la nature a mis des milliers d'années à construire. Donc, le sol n'est absolument pas une ressource renouvelable que nous pouvons consommer sans conséquence, donc sans modération ni réflexion préalable. Le sol est une ressource finie, non extensible et qu'il faut partager. A l'échelle de la planète, un tiers des terres émergées est voué à la production agricole, un tiers à la forêt et le dernier tiers est artificialisé, c'est-à-dire bétonné, construit, à destination de toutes les activités humaines : habitat, activités commerciales et industrielles, déplacements et loisirs. Le plus souvent, cela se fait de façon irréversible, c'est-à-dire sans retour possible vers une végétalisation quelle qu'elle soit.

Les chercheurs reconnaissent aujourd'hui que les sols constituent les systèmes vivants les plus riches en biodiversité ; une richesse biologique que l'on ne voit pas mais qui pourtant est complètement indispensable, y compris à notre vie d'être humain. Par exemple, 70 % des antibiotiques utilisés proviennent de micro-organismes vivant dans le sol. Or, la végétation sur les sols est absolument indispensable à cette vie du sol. Pourquoi ? Parce

que sans végétation, pas de vie – pas d’animaux, pas d’êtres humains. Nous devons notre existence aux plantes, dont les feuilles, grâce à l’énergie du soleil, sont de véritables usines fabricant la matière organique qui nous est nécessaire pour nous nourrir et jusqu’à présent le génie humain n’a pas réussi à faire mieux.

Les plantes présentes sur un sol jouent un rôle essentiel de régulateur. Elles permettent, avec la matière organique en décomposition dans le sol, de retenir l’eau de pluie, de la restituer plus tard, elles filtrent les eaux d’écoulement lorsque celles-ci sont polluées, elles régulent le climat en émettant de la vapeur d’eau, elles absorbent du gaz carbonique et le fixent tant qu’elles vivent. Bien évidemment, ces services rendus par les plantes ne sont pas les mêmes selon que l’on regarde un champ de blé, une prairie ou une forêt. A votre avis, lequel de ces espaces stocke le plus de carbone et régule le mieux l’eau ? La forêt. Sur nos sols karstiques, les arbres forestiers épurent et régulent les eaux qui circulent dans ce sol – ce sont les chercheurs et les pédologues qui le disent.

Donc, pour résumer, les sols naturels, agricoles, forestiers, non recouverts de béton, rendent à l’humanité des services immenses et indispensables. Ils sont une source de matière première pour les activités humaines, ils abritent un patrimoine génétique phénoménal, ils régulent les gaz à effet de serre, ils permettent la production de biomasses et d’aliments, ils régulent les phénomènes climatiques extrêmes, ils transforment, filtrent, et épurent les matières indésirables pour la santé humaine, ils régulent les circulations d’eau. Ce milieu est en permanence soumis à d’énormes pressions, liées pour beaucoup aux activités humaines. Là où nous en sommes de l’évolution de l’humanité et de son occupation de l’espace, nous ne pouvons plus prendre des décisions à la légère, même quand il ne s’agit que de quelques dizaines d’hectares de forêt dans une région aussi boisée que la nôtre. Vous avez déjà entendu les chiffres : 90 000 hectares par an en France, un département moyen tous les 7 ans, 27 m²/s, et 6 350 m²/s dans le monde de sols artificialisés (construction de routes, de voies de chemin de fer nouvelles, de surfaces commerciales, etc.). Cet avis du CESE met en avant cette absolue nécessité de réfléchir avant tout projet, d’envisager les solutions qui ne consomment pas de terre végétalisée, de favoriser tout ce qui permet aux sols de jouer pleinement leur rôle de régulateur pour l’eau et le climat.

Le CESE recommande en outre d’associer les organisations, structures et associations citoyennes concernées ainsi que les populations, aux réflexions sur la consommation des terres et sa finalité, afin de mieux prendre en compte la concertation et l’intelligence collective.

Le CESE approuve le principe « éviter, réduire, compenser » introduit par la loi et souhaite qu’il soit mieux appliqué. Il estime indispensable qu’avant d’appliquer la règle de la compensation toutes les solutions d’évitement et de réduction aient été véritablement recherchées et étudiées de manière approfondie. Il s’agit bien d’éviter d’artificialiser avant de penser à compenser.

Le CESE préconise par ailleurs que les valeurs agronomiques et environnementales des sols ainsi que toutes leurs fonctions éco-systémiques (épuration et régulation des eaux, stockage de carbone, maintien des niches écologiques) figurent dans les documents d’urbanisme afin d’être obligatoirement et explicitement prises en compte lors de toute décision de modification de ceux-ci.

De plus, le caractère irréversible ou non des aménagements envisagés est à prendre en considération en amont de tout projet de changement de destination des terres.

Le CESE propose que tout nouveau projet de construction quel qu’il soit commence par envisager une réhabilitation, un réaménagement, de surfaces existantes. Par exemple, pourquoi ne pas imaginer la création de Center Parcs sur des friches industrielles ou commerciales ? Ainsi Pierre & Vacances pourrait faire aboutir ses projets en cherchant à

s'implanter dans des friches dont la réhabilitation en zones naturelles serait profitable aux territoires. Il participerait ainsi avantageusement à la recréation de zones naturelles en cohérence avec son projet qui dit s'inscrire dans une démarche de développement durable. Ce serait là une véritable démarche sociale et écologique, tout à l'honneur d'un groupe comme Pierres & Vacances qui revendique une posture d'entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Nous sommes tous, chacun, responsables de l'avenir de notre planète et des conditions de vie que nous laissons à nos enfants. Nous n'avons plus le droit de dire : « Nous ne savions pas ». Nous avons un besoin vital des espaces où le sol vit encore, des espaces boisés, naturels et voués à la production alimentaire. L'année où la France accueille la COP 21 (la Conférence sur le climat) qui doit aboutir à des décisions fortes (on ne peut pas faire autrement) gageons que les Français sauront montrer l'exemple en posant des actes responsables quant à la nécessaire défense de leur patrimoine naturel.

Il y a quelques exemplaires de cet avis du CESE ici et vous pouvez en télécharger le texte en entier sur le site lecese.fr.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Merci, Madame.

Gérard LACROIX : Merci, Madame, pour cet exposé. Je souhaiterais cependant que vous le complétiez sur un point. Dans le projet de Center Parcs, le dispositif de désinfection des eaux, le chlore, va générer une multitude de sous-produits chlorés : InVS, AIST*, qui appartiennent à de nombreuses familles chimiques. Or, aucun de ces sous-produits chimiques n'est susceptible d'être neutralisé, à l'exception des chloramines volatiles dont on peut limiter la quantité par un dispositif, par le thiosulfate. Mais, pour l'essentiel, ces sous-produits chlorés ne seront traités ni par les stations d'épuration, ni par des solutions chimiques. Dans le projet, leur avenir est, après dilution, la dispersion dans le milieu naturel hors système karstique, mais concernant le plateau sur lequel est prévue la construction du centre, zone « qui sert de réservoir » qui alimente de nombreuses rivières, de nombreuses sources aux alentours... Je souhaiterais, Madame, que vous nous expliquiez les conséquences à long terme de pollutions par les organochlorés, que l'on appelle aussi des « pesticides », des polluants organiques persistants, des perturbateurs endocriniens, sur l'ensemble de la biomasse, qu'il s'agisse de la biomasse primaire ou secondaire.

J'ai insisté sur ce point-là lors de la Commission Environnement, je ne crois pas que cela ait été tellement entendu. J'apprécierais, Madame, que vous apportiez votre contribution à ce point-là. Merci.

Claude BRÉVAN : Mme Claveirole, pouvez-vous répondre ?

Cécile CLAVEIROLE : Je vais tenter de répondre. C'est effectivement un vrai problème, d'autant plus que l'on n'a pas toutes les réponses scientifiques sur le devenir des matières chimiques que l'on épand ou qui se retrouvent dans le sol. Ce sont des évolutions chimiques que l'on ne maîtrise absolument pas et dont on ne maîtrise pas le devenir. On joue un peu aux apprentis sorciers.

Claude BRÉVAN : Nous y reviendrons peut-être tout à l'heure car on a fait un travail spécifique, M. Lacroix, vous le savez, sur ce sujet des eaux de piscine. On peut quand même dire que cet aspect-là n'est pas spécifique aux Center Parcs, c'est le problème général des piscines sur des sols karstiques. C'est un peu cela.

Gérard LACROIX : Nous avons affaire à de l'eau dont la température est très élevée,

29 degrés.

Claude BRÉVAN : Mais elle est refroidie avant d'être rejetée.

Gérard LACROIX : La question n'est pas là. C'est la température de l'eau au moment où elle est chlorée qui conditionne la quantité de produits organochlorés formés ainsi que la charge organique présente. Or, je voudrais souligner, parce que cela n'a pas été très souvent précisé, que si l'eau vient de la source de la Papeterie (qui n'est que les égouts du plateau de Nozeroy)... Chacun doit avoir en mémoire les problèmes il y a deux ou trois ans à Champagnole, lorsqu'il y a eu un défaut de chloration : toute la distribution a été arrêtée parce que dans les eaux d'égout, même s'il y avait des sels d'aluminium pour éliminer l'essentiel de la charge organique, il en restait quand même beaucoup.

Claude BRÉVAN : M. Pouillard, puis d'autres questions sur l'agriculture car on ne peut pas refaire complètement l'atelier « agriculture ».

Bernard POUILLARD : Merci, Madame ; bonsoir à tous. Tout d'abord, merci Mme Claveirole pour votre exposé, surtout au niveau de la forêt. Si vous saviez comme je vous rejoins, ainsi que beaucoup de membres dans la salle !

Suite aux différents ateliers, j'ai fait quelques réflexions dont je voudrais vous parler. Certaines sont un peu répétitives mais il est parfois bon...

Claude BRÉVAN : Pouvez-vous vous concentrer sur ce sujet-là ? Parce qu'il y aura un débat général, M. Pouillard, vous pourrez ré-intervenir tout à l'heure, longuement.

Bernard POUILLARD : J'en ai pour 4 ou 5 minutes.

Claude BRÉVAN : C'est trop long pour tout de suite, vous interviendrez pendant le débat général. Je voudrais que l'on finisse sur cet atelier assez vite mais je vous redonnerai la parole tout à l'heure, rassurez-vous. Mme Mottet.

Attale MOTTET-BOESCH : Je vais essayer d'être rapide, je n'aime pas trop lire... Je voudrais m'exprimer sur le sujet de l'approvisionnement en produits locaux qui était à l'ordre du jour lors de la soirée « agriculture ». Dans le document du maître d'ouvrage, ce dernier évoque (je cite) : « La possibilité d'un approvisionnement local des boutiques de Center Parcs, la mise en avant des produits du terroir et le recours à des produits alimentaires locaux ».

Vouloir proposer une nourriture de qualité dans les restaurants du Center Parcs avec des aliments produits sur place, d'accord.

Vouloir être la vitrine des produits d'AOC divers et variés : nous n'avons pas attendu l'ouverture d'un Center Parcs pour vendre nos AOC et nous savons le faire très bien.

En revanche, ce n'est pas la même chose pour les autres produits d'alimentation courante : viande, œufs, lait de consommation, légumes, fruits... Pour la plupart d'entre eux, nous manquons cruellement de production, puis d'organisation des filières. Faire face à la demande de Pierre & Vacances passe obligatoirement par des installations de porteurs de projets sur notre territoire, et là nous butons très rapidement sur le problème de l'accès à la terre pour ces nouveaux arrivants.

Dans ce même document, Pierre & Vacances utilise souvent les termes de « durable » et « durabilité ». En agriculture, s'il y en a une qui répond à ces critères, c'est l'agriculture biologique et paysanne. Proposons donc des produits biologiques dans les restaurants du Center Parcs ! Et là, nous butons également sur le déficit important de production biologique dans le Jura.

A ce jour, nous sommes incapables de fournir la restauration collective : cantine de Lons, collèges, lycées, et notamment en produits végétaux, en légumes. Que faut-il faire alors ? Il me semble qu'en premier lieu nous devons satisfaire cette demande autochtone de la restauration collective, mais également celle du consommateur lambda qui lui aussi recherche une nourriture saine et de proximité.

En deuxième lieu, il est indispensable que l'agriculture biologique bénéficie de soutiens importants. Ainsi, dans sa prochaine programmation triennale, le Conseil Départemental devra l'appuyer fortement à travers ses soutiens à la profession et aux associations qui œuvrent pour son développement. Mais comment faire ? Et parce que l'agriculture est un important vivier d'emplois, je vous propose de relever un défi. Mesdames et Messieurs les Elus de la Communauté de communes du Comté de Grimont, M. le Président de cette collectivité, vous avez la compétence de l'aménagement du territoire, vous pouvez dans les documents d'urbanisme dédier des espaces voués à l'agriculture. Les outils existent, je ne vais pas les lister. Aussi, je vous propose d'initier un groupe de travail pluridisciplinaire avec bien sûr des organismes s'occupant du foncier (la Chambre d'Agriculture, la SAFER, Terre de Liens, les paysans) mais aussi des citoyens qui ont des choses à dire sur l'agriculture qu'ils imaginent et qu'ils souhaitent, pour ouvrir une réflexion et élaborer des solutions pour que notre agriculture locale et jurassienne, forte de son renom, puisse également satisfaire les besoins de ses habitants.

Je voudrais conclure en disant : le Jura, promoteur d'une agriculture durable dans le cadre d'un développement harmonieux de son territoire.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Merci de cette proposition. S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce thème de l'agriculture, nous passons au sujet qui traite du modèle économique et du financement du projet.

- **Compte rendu de l'atelier « modèle économique et financement du projet »**

Claude BRÉVAN : Ce sujet a été traité spécifiquement dans cet atelier mais a en fait été traité à peu près à chaque atelier. Il a été abordé à chaque fois, puisque cette question du mode de financement et du montage du projet est un des points tout à fait centraux de ce débat.

Dans ce qui a été dit dans cet atelier et dans ce que l'on peut voir dans les questions qui sont posées sur le site, il y a plusieurs problématiques :

- Des interrogations sur le fonctionnement du Groupe Pierre & Vacances, sur sa solidité financière et sur le montage qu'il propose, et pourquoi.
- Le deuxième aspect concerne plutôt les collectivités, ce sont des craintes sur l'engagement des collectivités, des questions sur les raisons de cet engagement, des craintes sur les montants engagés, sur leur durée, sur les garanties qui leur sont apportées et sur les bénéfices et retours qu'elles attendent de ces investissements.
- Enfin, une opposition de principe est très fréquemment réitérée au financement d'un projet privé par des fonds publics alors qu'il y a des besoins de soutiens à des projets de développement issus des terrains qui ne sont ou ne seraient pas satisfaits, et il y a de quoi faire avec les équipements existants à rénover, ou encore pour soutenir la transition énergétique par la rénovation des logements.

Concernant le fonctionnement du Groupe Pierre & Vacances et sa solidité financière, cela a été beaucoup évoqué. On a beaucoup évoqué les années moins fastes que le Groupe Pierre & Vacances a connues.

Pierre & Vacances fait état des garanties de son groupe sur ce projet. C'est 1,5 Md€ de chiffre d'affaires, si j'ai bien compris, c'est 300 implantations, donc c'est une société solide, disent-ils.

Sur la solidité financière du groupe, quand on dit : « Si le groupe est si solide, pourquoi ne finance-t-il pas lui-même le projet ? », la réponse qui a été apportée est que ce n'est pas son métier, son métier est d'être un exploitant... C'est ce qui est dit. Ce n'est pas son activité principale. Je relate ce qui a été dit. Son métier est d'être un exploitant touristique, donc il assure en quelque sorte la première maîtrise d'ouvrage de ces installations. Pourquoi des collectivités locales ? Parce que des investisseurs privés attendent un retour sur investissement à haut niveau et rapide, à court terme, alors que des collectivités se situent plus dans la durée et attendent, par ailleurs, des retombées plus indirectes à travers des retombées sociales et fiscales.

Il a été question également de la situation fiscale des sociétés du groupe, notamment de savoir si Pierre & Vacances paie ses impôts en France, quand il s'agit évidemment d'installations qui sont en France. Ils ont répondu que oui, qu'ils payaient les impôts là où étaient installés leurs centres. Cela n'a pas pour autant calmé les doutes d'une partie de l'assemblée, sans que soit détaillée plus avant la raison de ces doutes. Cela reste quelque chose qui suscite des interrogations.

Concernant l'autre aspect : le montage proposé, on a le sentiment – en tout cas nous, membres de la Commission, avons eu le sentiment que tout n'avait pas été compris, probablement parce que cela n'a pas été expliqué suffisamment clairement.

D'abord, beaucoup de difficultés à comprendre que c'est Pierre & Vacances qui va acheter le foncier mais qu'il ne le garde pas, que tout est revendu à la fois à la SEM en ce qui concerne les équipements et aux investisseurs des cottages sur le terrain d'assiette. Ensuite, la gestion de cet ensemble avec cette Association Foncière Urbaine Libre reste un peu un mystère pour beaucoup de personnes. Le fonctionnement d'une AFUL n'est pas très simple. Et puis, il y a tout un emboîtement de filiales qui interviennent dans ce genre de centre ; je crois qu'il y a là des besoins de clarification, et également sur ce que coûterait la SEM, quelle serait la charge pour les collectivités du fonctionnement de cette SEM. Manifestement, les réponses apportées ne sont pas apparues suffisantes. Je pense que vous souhaitez poser des questions.

Après, comme je l'ai dit, il y a des questions sur l'engagement des collectivités en montants et en durées, les garanties, etc. Bien sûr, il a été beaucoup évoqué que ces montants étaient très importants. Il y a eu assez souvent un amalgame (je ne dis pas « amalgame » dans un sens négatif), on a fait un paquet en quelque sorte de ce qui était l'apport en fonds propres et puis les emprunts qui seraient remboursés par les loyers. Mais, derrière ces questions sur le mode de financement de cet investissement, de l'achat des équipements, il y a des craintes sur les risques mais aussi des interrogations sur le fait que cet investissement étant lourd il viendrait en quelque sorte en déduction des investissements sur d'autres projets, il assècherait les possibilités d'investissements sur d'autres projets, les ressources n'étant évidemment pas infinies.

Il y a eu une réponse extrêmement nette du président du Conseil Départemental, qui a dit que maintenant, compte tenu des finances et de la perspective de baisse des dotations de l'Etat, il fallait un peu changer de politique en matière de soutien et – il ne l'a pas dit comme cela – que l'important maintenant c'était d'investir dans des actions qui avaient un retour, donc c'était d'obtenir des loyers et des recettes en échange d'un investissement. Il faut des loyers ou d'autres types de recettes. Je ne sais pas ce que cela a comme conséquences sur des subventions pures mais manifestement une politique consiste à dire : on se pose en investisseur et pas simplement en apporteur de subventions.

Il a quand même été dit à plusieurs reprises que les capacités financières de soutien à l'économie ne seraient pas entièrement absorbées par le soutien à Center Parcs et qu'il resterait bien évidemment des politiques de soutien tout à fait actives à d'autres activités économiques, pour peu qu'elles soient viables.

Bien évidemment, les personnes qui sont assez hostiles ou très hostiles à ce projet considèrent qu'avec le même argent public on pourrait faire mieux, créer plus d'emplois ; ont été cités abondamment les travaux qui seraient liés à de la transition énergétique, qui créeraient des emplois durables, des emplois qui intéresseraient un très grand nombre de personnes et qui répondraient à des besoins locaux et non pas à des besoins issus totalement de l'extérieur.

Cette opposition de principe au financement d'un projet privé – j'ajoute : d'un grand groupe, c'est-à-dire que c'est le projet privé d'un groupe coté en bourse ; personne n'a exclu le soutien à des projets privés... D'ailleurs, tous les projets qui ont été proposés en projets alternatifs sont des projets privés, mais qui ne sont pas portés de la même façon, qui relèvent plus d'une économie pas tout à fait sociale et solidaire à chaque fois mais en tout cas une économie de proximité, une économie locale, qui émergerait du terrain. Cela a été vraiment la trame de ce propos.

Nous y reviendrons sur l'emploi, mais beaucoup s'insurgent sur le fait que l'emploi et les difficultés pour trouver un emploi actuellement servent de justification pour demander aux collectivités locales, donc aux contribuables, in fine, de financer quelque chose qui selon ces mêmes personnes pourrait être financé directement par des fonds privés.

Enfin, a été évoquée la question de Lamoura mais je crois qu'il y a eu des évolutions plus récentes depuis cet atelier puisque la Région manifestement veut se porter acquéreur de cet ensemble.

Qui souhaite des prolongations à ces questions ? Qui souhaite des éclaircissements ? Pierre & Vacances est là pour vous répondre, j'avais cru comprendre que c'étaient beaucoup les questions de montage opérationnel, montage juridique, fonctionnement un peu de l'ensemble, rapports entre la SEM, l'AFUL, etc., qui paraissaient compliquées à beaucoup de personnes. M. Pouillard.

Bernard POUILLARD : Au niveau de la solidité financière du groupe, je devais en parler après mais vous avez évoqué le sujet, je peux en parler maintenant.

Claude BRÉVAN : Allez-y ! Vous n'en reparlerez pas tout à l'heure.

Bernard POUILLARD : D'accord. Un de mes amis financiers m'a fait passer l'info du journal Investir du 4 juillet, donc c'est très récent. Je suis désolé, Messieurs les dirigeants de Center Parcs, ce sera un peu dur pour vous peut-être mais vous le savez certainement, je ne vous apprends rien – si je vous apprends quelque chose, c'est très grave.

« Trois ans de bilan négatif », on le savait déjà.

« Rendement d'actions en 2015 = 0 ; sur les 6 derniers mois perte de 70 M€, en amélioration (je cite bien, il faut reconnaître les choses) mais grâce entre autres à un recul des charges de loyers, après renégociation », le mot est important ; on a parlé de loyers tout à l'heure.

« Conseil (ce n'est pas moi qui le dis, c'est le journal) : rester à l'écart des actions cotées dans des valeurs moyennes à la Bourse de Paris », ce qui m'amène à vous conseiller, Messieurs de la SEM (tout le monde sait ce que c'est) et les autorités, de prendre une bonne assurance risque si vous acceptez ce Center Parcs. Merci.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Merci. Voulez-vous répondre maintenant ? C'est mieux.

Jean CHABERT, Directeur général de Pierre & Vacances Développement : Sur les résultats négatifs publiés à mi-année, il y a un effet mécanique qui fait que les résultats à fin mars dont parle sans doute votre article d'Investir sont les résultats sur 6 mois, du premier semestre de l'exercice, du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015. Ces résultats de la période hivernale (cela ne vous aura pas échappé) sont structurellement négatifs, même dans les périodes où cela va très, très bien, pour une raison très simple : le chiffre d'affaires de Pierre & Vacances Center Parcs se fait pour 60 % pendant la période d'été et pour 40 % pendant la période d'hiver. On le comprendra assez bien puisque nous avons beaucoup de sites à la mer et beaucoup de sites sensibles aux vacances scolaires. Il y a plus de vacances scolaires en été qu'en hiver et de ce fait, dans la mesure où nos charges, en particulier de loyers, sont réparties sur toute l'année à égalité sur la période d'hiver et sur la période d'été, même quand nos résultats annuels sont positifs les résultats publiés fin mars, en application des obligations qui nous sont faites en tant que groupe coté, sont systématiquement négatifs. C'est un premier point. Ce n'est donc pas significatif de l'activité de Pierre & Vacances.

La deuxième chose sur les loyers : il y a effectivement eu sur un certain nombre de sites des renégociations de loyers à l'occasion de renouvellements des loyers. Pierre & Vacances n'a jamais – je dis bien « jamais » remis en cause les engagements qu'il avait pris en matière de loyers vis-à-vis de quelque propriétaire que ce soit, qu'il s'agisse de propriétaires particuliers ou de propriétaires institutionnels. En revanche, depuis le début des années 2010 nous sommes en particulier confrontés à un effet qui a contribué en tout cas à rendre les résultats du groupe négatifs depuis 2011, qui est la forte augmentation de l'indice du coût de la construction sur lequel nos loyers étaient indexés depuis plus de 20 ans. De ce fait, à l'issue de ces baux qui avaient duré généralement 9 ou 10 ans, certains loyers s'étaient vu augmenter de 35 à 40 % et c'est beaucoup dans ce cadre-là qu'à l'issue de l'engagement que nous avons pris sur 9 ou 10 ans, nous avons fait des propositions de renouvellement avec des diminutions de loyers pour reprendre cette augmentation de loyer que nous avons versée pendant 10 ans, surtout pendant les dernières années, en satisfaisant à nos obligations même si elles étaient économiquement déséquilibrées, puisque l'inflation réelle a grimpé beaucoup moins vite que l'indice du coût de la construction. On a donc payé les loyers jusqu'à la fin des baux et à la fin de la période de 9 ans sur laquelle nous étions engagés nous avons fait des propositions de renouvellements avec des baisses de loyers importantes. C'est un effet que nous continuons à gérer sur la durée, qui aura des effets encore pendant 2 ou 3 ans.

M. POUILLARD : Je ne vous demande pas de regarder sur 6 mois, pour donner des informations comme cela il faut un certain laps de temps plus important.

Jean CHABERT : Oui, bien sûr

Bernard POUILLARD : Ce que vous dites, je veux bien l'accepter, mais pas entièrement.

Jean CHABERT : Oui, mais si vous lisez les articles d'Investir – vous êtes informé sur des sujets qui me passionnent moins au quotidien car j'ai un métier qui n'est pas tout à fait dans le financier...

Bernard POUILLARD : Moi non plus mais ce sont des questions importantes.

Jean CHABERT : Vous verrez qu'il y a plusieurs catégories d'avis des analystes financiers. Cela commence par « vendre », ensuite c'est « se tenir à l'écart », c'est « conserver » et c'est « acheter ». Sauf erreur, aujourd'hui sept analystes financiers suivent la valeur, il y en a quatre, ou trois maintenant qui sont encore à « acheter » et les autres qui sont à

« conserver » ou « rester à l'écart ».

(Applaudissements.)

Pascale RÉMI : J'ai vu une interview de Mme Gri, je crois que c'est la directrice générale de Pierre & Vacances, elle était interviewée justement au sujet du déficit. Elle disait comme vous que c'était passer parce que c'était une période creuse, et le journaliste enchaînait : « Alors de quoi vivez-vous ? Vous ne vendez plus de cottages ? », elle dit alors « si, si », « alors pourquoi ? », « parce que nous n'en avons plus à vendre », « alors pensez-vous monter votre bénéfice en créant des centres pour vendre des cottages ou les louer ensuite ? Ou les locaux doivent-ils payer pour satisfaire une entreprise cotée en bourse ? ».

Jean CHABERT : Je ne comprends pas très bien la dernière partie de votre question, je vais essayer de répondre à la première. Nous sommes effectivement un groupe qui a besoin de se développer, comme la plupart des opérateurs économiques dans le monde dans lequel nous vivons, qu'on le veuille ou non, donc le fait de vouloir développer de nouveaux projets a des effets à la fois sur notre activité immobilière et sur notre activité tourisme. Pour illustrer un tout petit peu cette dichotomie, Mme Brévan disait que nous étions un groupe qui fait un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,5 Md€, c'est plutôt 1,4 Md€ et un petit peu plus...

Claude BRÉVAN : Je ne l'ai pas inventé.

Jean CHABERT : Bien sûr, l'ordre de grandeur est 1,5 Md€ mais je ne veux pas avoir l'air de le gonfler... Donc, un peu en dessous de 1,5 Md€ mais et sur ce 1,4 ou 1,5 Md€ l'immobilier, suivant les années, représente entre 200 et 280 M€ ; le solde est l'activité touristique. Donc, aujourd'hui, le développement du groupe, le développement de son activité, est le développement de nouvelles implantations touristiques pour développer le chiffre d'affaires touristique du groupe. C'est cela, notre développement.

C'est vrai que notre activité immobilière a deux caractéristiques, comme toute activité immobilière : elle est relativement variable alors que notre activité touristique est récurrente, même si elle connaît des variations en fonction de l'évolution de la conjoncture. En période de crise, les gens partent un peu moins en vacances, lorsque les affaires vont mieux les gens repartent en vacances ; cette année ils partent un peu plus que l'année dernière et encore plus qu'il y a deux ans. Cette année, les Hollandais partent plus en vacances que l'année dernière et plus que l'année d'avant, et plus que l'année avant, avant, parce que les Hollandais se sont rendu compte avant les Français que c'était la crise. Il y a donc des effets comme cela. En revanche, c'est une activité relativement récurrente, avec des variations de quelques pourcents, alors que l'activité immobilière dépend de nos projets, de leur développement, donc est très variable et a souvent des résultats plus stables en pourcentage : nous avons des résultats de l'ordre de 7 à 8 % sur notre activité immobilière, ce qui n'est pas le cas, vous l'avez noté, puisque depuis plusieurs années les activités touristiques du groupe sont difficiles en particulier à cause des effets de loyer dont j'ai parlé tout à l'heure, donc l'activité touristique est de toute façon à plus faible marge que l'immobilier.

Un petit point de détail : Mme Gri n'est plus directeur général du Groupe Pierre & Vacances.

Claude BRÉVAN : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention avant de passer à un autre sujet, si vous le voulez bien ?

M. BELLIMAZ : Comme de nombreuses personnes l'ont exprimé, j'ai beaucoup de doutes sur la solidité financière de Pierre & Vacances. Je ne redévelopperai pas ce qui vient d'être dit sur une suite d'années difficiles, je ne rebondirai pas sur la part de l'immobilier dans vos profits et la nécessité que vous avez de promouvoir l'immobilier pour aller un peu moins dans le déficit que là où vous en êtes aujourd'hui. Je dirais qu'une partie de votre modèle de développement est donc soutenue essentiellement par le secteur de la construction/vente.

Ce secteur n'est pas extensif à l'infini. Le nombre de cottages (pour ne rester que sur les cottages, chez vous) actuel est de 4 000 ; à court terme il serait porté à 6 000 et à moyen terme il pourrait être porté à 12 000.

J'ai essayé de comprendre Pierre & Vacances avant d'en dire quoi que ce soit. C'est une grande entreprise, vous l'avez dit, et cela peut avoir un aspect glorieux. Je n'ai pas réussi à savoir combien il y avait de sociétés dedans. En ayant fait le tour rien que de la France, sur les sociétés aujourd'hui en activité, j'en suis arrivé à 150 sans compter leurs filiales, etc., où j'arrive à peu près à 450. Et là, je ne parle pas des sociétés domiciliées en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Suisse, en Italie, en Espagne, en Andorre, et qui sait où encore ? En regardant leurs comptes et en tenant compte seulement des avis des experts (ce que je ne suis pas), j'ai trouvé tout de même 36 sociétés qui sont dans une situation économique classée de « délicate » à « fortement dégradée ».

Ce n'est donc pas vous, M. Chabert, aujourd'hui, ni moi, qui allons dire quelle est vraiment la santé de Pierre & Vacances. Je pense qu'un audit expert et contradictoire pourrait nous aider à y voir plus clair ; malheureusement, la CPDP ne s'y prêtait pas et les élus ne s'en soucient pas.

Je voudrais rajouter une chose sur le domaine de l'économie. Je soulignerai que Pierre & Vacances, quoi qu'il en dise, est aussi lié à l'existence des paradis fiscaux...

Claude BRÉVAN : M. Bellima* ! S'il vous plaît, vous avez déjà abordé cela à plusieurs reprises !

M. BELLIMAZ : Je veux quand même dire quelque chose. Je ne suis pas en train d'attaquer bille en tête, je suis en train de préciser les choses. Pierre & Vacances paie des loyers pour les équipements du Center Parcs de Moselle, qui sont payés à une société basée dans le canton de Zoug, en Suisse, donc vos recettes sur ce site-là vont directement dans ce site. Vous avez également vendu à VMF à un moment donné trois autres Center Parcs et VMF a la même politique économique générale. Encore un petit détail : vous avez une société qui s'appelle Pierre & Vacances Center Parcs GmbH, installée en Suisse, à Zurich. Il n'y a pas de Center Parcs en Suisse. Cette société est celle qui a refinancé la dette de Pierre & Vacances auprès d'un pool bancaire – si c'est faux, j'accepterai que vous me le disiez mais cela a quand même bien été publié là où j'ai regardé. C'est également une société qui est la sous-holding des activités du pôle de Center Parcs ; elle est classée comme médiateur des Center Parcs de l'ensemble de l'Europe. Je me demande quels sont tous les dédales et interrogations que l'on peut se poser là. Que vient faire cette société dans un pays où il n'y a pas de Center Parcs et qui est contrôlée par une structure qui s'appelle Center Parcs Europe NV, qui est en charge de ce que je viens de dire – et non pas, bien sûr, la société suisse ? C'est celle-ci. Je ne me suis pas « mélangé les pinceaux » si je puis dire, malgré tout.

Ma conclusion est : quand même beaucoup de dédales, beaucoup d'interrogations sur vous, en tant que société.

(Applaudissements.)

Jean CHABERT : Pierre & Vacances est un groupe coté, ce que vous avez analysé est le rapport annuel de la société, qui est vérifié par un certain nombre d'auditeurs, qui est analysé par les analystes financiers dont parlait M. Pouillard à l'instant, donc ne dites pas que nous ne sommes pas audités ou surveillés, c'est faux.

Concernant l'implantation de nos nombreuses filiales, elles sont toutes dans des endroits où nous avons de l'activité. Nous avons une filiale en Suisse qui ne sert pas à faire des montages financiers compliqués, cela se passe plutôt en Hollande ou en Allemagne parce que là, nous avons de l'activité – ou en France, évidemment, même chose. En revanche, nous avons une société de distribution en Suisse, nous avons des clients suisses qui

viennent chez nous et c'est une société qui vend des séjours. A ce titre-là, cette société filiale à 100 % de Pierre & Vacances Center Parcs a son siège en Suisse. Regardez son chiffre d'affaires, vous devez arriver à le trouver, il n'est pas très lourd et elle ne génère pas ce que vous laissez entendre comme effet de fuite fiscale.

Le nombre de filiales est lié à la fois à la longue histoire du groupe, au grand nombre d'opérations et de sites qui ont été exploités et parfois rachetés à des tiers ; c'est lié aussi au fait que par exemple sur des opérations immobilières nous avons l'obligation vis-à-vis de nos financeurs d'identifier, pour des raisons de visibilité de la comptabilité des opérations, de faire porter ces opérations par une filiale à 100 % du Groupe mais qui est identifiée, qui est la plupart du temps une société en nom collectif, donc c'est une société totalement transparente à tout point de vue, sur le plan comptable et sur le plan fiscal.

Cette multiplicité de filiales est parfaitement surveillée, par tous les gens qui nous surveillent y compris éventuellement l'AMF puisque nous sommes cotés en bourse, mais elle est le résultat d'une histoire et d'une nécessité, contrairement à ce que vous voulez suggérer, de transparence de nos comptes site par site et opération par opération.

Claude BRÉVAN : Il y a trois interventions, puis nous arrêtons sur ce sujet-là. Vous pourrez toujours refaire des commentaires sur le site.

Pierre-Emmanuel SCHERRER (Chilly-le-Vignoble) : Je suis ancien gestionnaire financier de la banque Paribas Luxembourg ; je suis déjà intervenu à chaud lors de la réunion sur le modèle économique et le financement, j'ai repris un peu le point, par écrit donc ce sera assez rapide.

Je suis bien sûr partisan du développement économique et de la création d'emplois donc je ne m'oppose pas par principe à l'extension des activités de Pierre & Vacances mais je m'interroge sur la dénaturation de l'image touristique du Jura si un Center Parcs devait voir le jour ici. J'ai discuté avec pas mal de touristes qui viennent dans le Jura, un commentaire général revient systématiquement : le Jura est un département qui est préservé.

Donc, le Jura bénéficie d'une notoriété de tourisme vert et séduit une clientèle de plus en plus nombreuse en quête de valeurs authentiques, dans un pays où l'homme s'épanouit – pour reprendre le slogan. En termes de stratégie commerciale, on appelle cela de la différenciation, c'est ce qui vous distingue des autres parce que vous avez une identité particulière ; chez nous, c'est la nature, la simplicité, l'authenticité, les produits du terroir. Ce n'est pas le pays (pour faire une petite blague) où l'Homme s'éclate dans une bulle artificielle.

On pourrait croire que Center Parcs est complémentaire de l'offre touristique du Jura alors qu'il est contraire à son attractivité et à son essence.

J'arrive sur l'aspect financier et technique. Cet aspect tangible et technique du projet m'a interpellé en premier lieu, à savoir l'absence de garanties associées au financement du projet. Que les choses soient bien claires, il ne s'agit pas ici de considérer les engagements de paiements de redevances d'exploitation comme des garanties financières. Il faut appeler un chat un chat, des obligations contractuelles ne sont en aucun cas des garanties financières. Une garantie financière est ce que l'on a en échange si pour quelque raison que ce soit, l'obligé est en défaillance et ne peut pas assumer ses engagements. C'est bien sûr la caution personnelle que demandera une banque à un chef d'entreprise qui achète une machine-outil pour développer ses projets. Donc, une garantie financière répond à un cadre juridique précis et prend la forme, selon la nature du bien mis en garantie soit d'une hypothèque, soit d'un gage, soit d'un nantissement sur titre ou d'une caution – je m'excuse pour les termes techniques.

Le Groupe Pierre & Vacances nous a expliqué qu'il ne parvenait pas à mobiliser des

financements extérieurs pour réaliser ses projets – j’ai compris l’argument sur le rendement attendu par les investisseurs ; quid des banques ? Cette entreprise a malgré tout une fragilité financière qui ne lui permet pas, sans doute, d’assurer la confiance des investisseurs et des banques. Si elles devaient prêter l’argent à Pierre & Vacances elles exigeraient des garanties, ce qui n’est pas fait ici. Les collectivités, donc nous, les contribuables, assumons les risques de l’exploitation qui sont nombreux et importants. Je vais vous lister rapidement les risques que j’ai identifiés – c’est un petit peu mon métier, puisqu’on a même assuré du fret maritime, énormément de choses dans cette grande entreprise à Luxembourg.

- Il y a bien sûr un risque de cessation de paiement, donc de faillite du groupe, puisque Pierre & Vacances est une société très exposée au risque immobilier.
- Les risques associés à la réalisation du projet : les surcoûts, les impondérables. Par exemple le tunnel sous la Manche devait coûter au départ 60 Md€, à l’arrivée cela a dû être 170 Md€. Donc, les coûts se retrouvent considérablement augmentés.
- Le risque de désaffectation du concept : ce concept marche très bien depuis 40 ans, j’ai bien compris, quid de la suite ? Je n’en sais rien. Il peut y avoir de la concurrence, un effet de mode qui se tarit, etc.
- Des risques liés à l’environnement et à l’écologie, notamment par exemple les risques de carence en eau, sur la fragilité des réseaux devant le réchauffement.
- Plus largement, bien sûr et c’est propre à toute activité économique, les risques de déséquilibre économique ou de crise majeure à l’échelle du pays qui fera que les gens partiront peut-être moins en vacances, pour tout un tas de raisons.
- Pour être exhaustif, sans être alarmiste – je précise – il y a les risques liés à la sécurité du territoire ;

Si cette entreprise veut développer ses activités, qu’elle les finance elle-même – on l’a dit – et qu’elle assume les risques. Je considère sérieusement que ce n’est pas à nous de le faire, sauf s’il y a des garanties.

On nous a beaucoup dit que le projet était beau, rentable... J’en ai pour 3 minutes. S’il est si bien, effectivement, Pierre & Vacances peut se débrouiller pour trouver des financements et s’implanter, cela lui évitera d’avoir à reverser des redevances. Ce n’est en aucun cas le risque financier qui doit être porté par nous ; je m’adresse un peu aux représentants des collectivités : si vous voulez prendre le rôle de banquier, soyez aussi professionnels qu’un banquier et exigez des garanties. Merci.

(Applaudissements.)

Laurence GIBOUDOT : J’avais juste une petite question. On parle d’investissement des collectivités locales, est-il possible de savoir en combien de temps la collectivité locale récupère son investissement ?

Claude BRÉVAN : Le Département peut peut-être répondre... Vous ferez une réponse globale tout à l’heure, d’accord.

Patrick GACHET : Je m’adresse à vous en tant que citoyen et je vais vous lire mon texte.

Claude BRÉVAN : N’est-ce pas trop long ? Il faut passer à autre chose. Est-ce général ou exclusivement sur l’aspect financier ?

Patrick GACHET : Trois minutes et demie, c’est sur l’aspect financier.

J’ai dirigé dans ma vie professionnelle une entreprise de plus de 110 salariés, je suis

aujourd'hui retraité mais toujours dirigeant et associé dans plusieurs sociétés. A titre personnel, au départ je n'étais ni pro, ni anti, Center Parcs, je suis venu en homme curieux, désirant m'éclairer, mais surtout préoccupé par le fait que de l'argent public soit investi dans ce projet. J'ai été très déçu du flou des réponses ou du manque de réponses de Pierre & Vacances sur les questions posées, mais je me suis réjoui aussi de la qualité et de la tenue des débats. Mais, ce qui m'a le plus révolté, c'est la position des élus sur le sujet ; ils sont tous le porte-parole d'une décision prise (Conseil Régional, Conseil Général, Communes), soi-disant en faveur du projet. J'aurais préféré des élus aux côtés des citoyens dans ce débat public.

(Applaudissements.)

J'aurais préféré des élus qui eux aussi accompagnent le questionnement légitime des Jurassiens et posent des questions à Pierre & Vacances, et non pas cette position préalable qui donne l'impression que les dés sont pipés.

Une fois de plus, le fossé se creuse entre électeurs et élus.

(Applaudissements.)

Quelle occasion manquée pour eux ! Ou alors, c'est qu'ils ne sont pas si sûrs que cela du bien-fondé d'endetter nos collectivités pour accompagner une société cotée en bourse. Mais, ont-ils bien étudié le dossier ? C'est d'ailleurs étonnant que dans les conversations privées on trouve parmi ces représentants des gens qui à titre personnel ne sont pas très convaincus, mais il faut se plier à la décision du chef !

Je pose trois questions à nos élus, Pierre & Vacances n'y répondant pas.

Pierre & Vacances est-elle une société fiscalement citoyenne ? Bénéficie-t-elle de montages lui permettant d'échapper à l'impôt en France ? Il faut lever les doutes car ils sont sérieux sur ce sujet ; je n'en dirai pas plus.

Tourisme : ce projet répond-il à la politique départementale ou régionale en matière de tourisme ? Se reporter aux nombreuses études faites et financées par nos impôts. Ce projet répond-il aux attentes des touristes qui souhaitent faire du Jura leur destination ? Il suffit de prendre la brochure de Center Parcs pour se rendre compte que tout ce que propose un Center Parcs, à l'exception de la bulle tropicale, est ce que l'on retrouve naturellement dans notre Jura, et non artificiellement dans un enclos grillagé. C'est un document que vous recevez en tant que futur client de Center Parcs si vous le demandez. J'ai trouvé au travers de ces pages qui vantent le produit - de marketing (je cite) : « l'accro-branche, le vélo dans un magnifique environnement, la ferme pédagogique... »

Claude BRÉVAN : Monsieur, on sort un peu des questions de finance.

Patrick GACHET : J'y viens. « L'observation des cerfs dans la clairière, les arbres colossaux, etc. » Sans offenser les régions où sont implantés les Center Parcs, elles ne disposent pas, elles, notre richesse dans ce domaine.

Troisième question : pourquoi engager des fonds publics pour financer une société cotée en bourse ? Réponse : pour créer des emplois. Oui, 350 équivalents temps plein, dont 88 % au SMIC...

(Contestations.)

Patrick GACHET : 200 équivalents temps plein, dont 88 % au SMIC et 12 % à « SMIC + 20 % » (j'étais à la réunion à Lons-le-Saulnier). Je laisse à chacun imaginer ce que sont ces emplois. Il fallait en écouter la description faite par l'INSEE lors de la séance à Lons-le-Saulnier. Quelle insulte pour les formations hôtelières d'Arbois et de Poligny et pour

les jeunes qui choisissent ces professions de présenter ces métiers comme des métiers d'avenir ! Ce sont des emplois sans perspectives d'évolution, et dans une ambiance dont je doute qu'elle soit propice à l'épanouissement.

(Applaudissements.)

Je termine par des propositions qui vont un peu dans la droite ligne des questions qui étaient posées.

Claude BRÉVAN : Terminez, mais votre propos aurait eu sa place dans la deuxième partie du débat, Monsieur, parce que là vous abordez tout. Donc, vous n'aurez pas la parole à nouveau à la fin.

Patrick GACHET : Alors je termine. De temps en temps, je me plais à rêver que nos élus se mobilisent, qu'ils nous recréent un Salon « Made in Jura » où était exposé tout le savoir-faire jurassien dans tous les domaines, y compris le tourisme, où exposants et visiteurs avaient la même fierté, partageant la même appartenance à un territoire, et étaient fiers de l'héritage de leurs aînés. Que nos élus fassent des appels à projets, je n'imagine pas que nos entreprises jurassiennes ne soient pas suffisamment créatives pour innover, trouver des solutions, répondre aux défis et les créer, ces 300 emplois.

(Applaudissements.)

Nos élus ne sont-ils là que pour accepter la Xième grande surface de plus, toujours au nom de la création d'emplois ? Ou le Nième projet parachuté d'on ne sait où ?

Ma dernière suggestion aux élus : ils ont capacité à demander un rapport à la Cour des Comptes sur la viabilité de ce projet, mais un rapport a priori ; cela nous éviterait peut-être, à nous, Jurassiens, d'avoir dans quelques années une information à la radio, souvent entendue, sur la gabegie opérée en France par nos collectivités.

(Applaudissements.)

Un intervenant : Le Président interviendra plus tard mais je pense qu'il faut recadrer les choses. On ne peut pas dire n'importe quoi. On ne peut pas accuser les élus aveuglément.

(Applaudissements.)

Un intervenant : Ces discours négatifs qui font croire que les élus n'ont aucune vocation à s'occuper de leur territoire abaissent notre niveau et abaissent notre volonté d'agir. Bien évidemment, ce projet suscite le débat, et si vous n'en êtes pas d'accord il est évident que l'on peut avoir des oppositions sur tel ou tel thème, mais faire croire aux gens que les élus partent aveuglément vers un projet serait quand même ridiculiser les élus. Ce n'est pas la réalité. Je rappelle simplement qu'un pré-protocole a été engagé, que ce pré-protocole n'a pas engagé de décisions financières. Cela a été dit et redit à plusieurs reprises.

Sur la SEM, la Société d'Economie Mixte, nous aurons une avance remboursable.

Je rappellerai... Mme l'Elue de Lons-le-Saulnier, il y a 15 jours, à l'unanimité pratiquement, Lons-le-Saulnier a fait une avance remboursable de 3 M€ au premier groupe européen de fromage, le Groupe Lactalis. 3 M€ en avance remboursable...

(Protestations.)

Personne n'en a parlé ! Et cela a été voté à l'unanimité !

Dans la salle : C'est scandaleux !

Un intervenant : C'est quand même une réalité.

(Protestations.)

Un intervenant : Je ne vais pas être plus long, mais je vais simplement dire que la volonté des élus est une volonté de raison. Bien évidemment, le groupe propose un produit touristique avec un montage financier qui n'est pas original, nous sommes tous d'accord, mais il y a un remboursement aux collectivités sur 17 ans – remboursement direct, sans penser à l'activité, à ces emplois ! Nous avons besoin sur Poligny et sa région d'avoir des emplois. Nous avons une ville qui se vide !

(Applaudissements.)

Nous devons nous battre raisonnablement. Nous avons entendu le débat, nous avons entendu les orientations qui peuvent être modifiées, et la vigilance qu'il faut avoir sur certains points, mais nous sommes là aussi pour ne pas créer des collectivités dans le malaise. C'est sur Poligny, et je sais que Clément Pernet sur Champagnole et sur le département... On a un souci de notre argent public. L'argent public que nous gérons, c'est comme si c'était le nôtre ! Et on ne veut pas créer de déficit. Donc, croyez bien que nous allons gérer dans un souci d'équilibre. Vous pouvez ricaner, mais en tout cas depuis un certain nombre d'années, depuis 2005 à 2015, j'ai réduit par trois l'endettement de la ville de Poligny. Ce n'est pas moi qui vais endetter un peu plus la ville de Poligny !

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Merci. On arrête sur cette question parce qu'il faut traiter d'autres sujets, Monsieur, vous reprendrez la parole pendant le débat.

Si le ton devenait plus calme on arriverait peut-être à la fin de la séance... Là, si cela monte crescendo nous allons tous exploser.

Nous passons à l'atelier qui avait traité de diverses stratégies de développement local.

- **Compte rendu de l'atelier « stratégies de développement local »**

Claude BRÉVAN : Bien évidemment, c'est assez éloigné des questions touristiques mais il en a quand même été un peu question.

La première question a été de savoir comment se situait ce projet dans des stratégies du domaine touristique qui avaient été établies notamment au niveau de la Franche-Comté. On ne rappellera pas les principes (le développement durable, la qualité de l'offre, le recours aux nouvelles technologies, l'accessibilité de l'offre à tous).

La principale critique faite sur la compatibilité de ce projet avec des stratégies déjà préétablies est le fait que la Franche-Comté n'est abordée que sous l'angle d'une zone de chalandise, en quelque sorte, et que ses atouts seraient assez peu mis en valeur : on fait un périmètre, on voit qu'il y a une chalandise suffisante autour, le site est intéressant, et on implante. C'est une espèce de projet un peu parachuté, sans tenir compte de ce qu'est réellement ce territoire.

La deuxième question posée est : quelle est la plus-value collective apportée par un tel projet ? Il y a finalement assez peu de réponses sur la plus-value collective, à part la question des emplois (qui n'est pas négligeable) et des retombées fiscales et économiques.

D'autres participants à cet atelier ont souligné l'effet levier que peut avoir le Center Parcs sur un certain nombre de domaines, d'abord en soulignant qu'investir dans le Center Parcs c'est de la même nature qu'investir dans n'importe quel projet industriel ou économique ; c'est une activité de loisirs, certes, mais qui a un caractère économique, il est donc normal que les

collectivités locales cherchent à créer des activités et soutiennent les initiatives, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. Un cri d'alarme a été répété à plusieurs reprises par le BTP du Jura en soulignant que 20 % des emplois dans le BTP avaient été perdus en 6 ans, que c'était un domaine en crise, même si (on le verra plus tard) le chômage global est plutôt inférieur à la moyenne nationale dans le secteur qui nous occupe. Le BTP souffre beaucoup et ce milieu considère que s'il n'y a pas le Center Parcs pour apporter une bouffée d'oxygène il n'y aura rien à la place et que donc il faudra licencier encore et probablement se séparer de centaines de salariés.

Enfin, des personnes ont fait valoir le fait que ce projet de Center Parcs pouvait s'appuyer, ou conforter, d'autres projets, et c'est le cas des personnes qui nous ont exposé les projets de redynamisation en cours par le Pays du Revermont, qui peuvent indirectement profiter en quelque sorte de l'apport de touristes supplémentaires du Center Parcs et en quelque sorte de sa dynamique.

Evidemment, cet effet levier de Center Parcs est contesté par des opposants, avec toute une série d'arguments.

Le premier argument est que le rapport entre l'investissement public et le nombre d'emplois créés n'est pas bon, et qu'un million investi dans la transition énergétique rapporterait davantage d'emplois qu'un million investi dans le Center Parcs.

Deuxième aspect : la masse financière étant limitée, comment d'autres projets sur le territoire seraient-ils financés ou soutenus ? Certaines personnes ont un peu tenté un rapprochement en disant – notamment M. le Maire de Poligny – qu'il était plus intéressant de travailler sur les perspectives de développement économique qui seraient apportées par le Center Parcs, de voir comment cela pourrait servir de locomotive pour un certain nombre de choses.

Il y a eu des doutes importants sur la réalité des retombées économiques, en particulier des doutes sur les effets d'un appel aux entreprises locales, pas tellement parce que les gens doutent qu'il y aura des entreprises locales qui pourront être attributaires de marchés, mais le doute vient de la garantie que ces entreprises emploieront bien des locaux et n'auront pas recours à des travailleurs détachés. On a conclu évidemment que Pierre & Vacances n'avait pas d'engagement ferme sur ce recours – on y reviendra sur les retombées économiques – mais que l'expérience, notamment récente dans la Vienne, montrait qu'il y avait eu de véritables retombées.

Le deuxième aspect évoqué était : quels sont les moyens de soutenir le développement et quel type de développement en dehors de ce Center Parcs ? Un nombre important de participants n'adhérant pas au projet, on considère que d'autres projets pourraient favoriser le développement de ce secteur.

A été évoqué, avec un exposé intéressant, l'exemple de la revitalisation industrielle du Haut-Jura qui a été financée ou soutenue par des fonds privés issus d'une fondation, et pour laquelle 27 M€ auraient permis la création de 350 ou 360 emplois, ces aides n'étant attribuées que lorsqu'il y a réellement une création d'emplois, donc on avait affaire à des aides conditionnelles.

Il y a eu évidemment l'idée de soutenir des emplois dans l'hôtellerie qui sont très créateurs d'emplois, et l'hôtellerie a besoin d'être modernisée ; soutenir le secteur agricole – cela a été dit tout à l'heure – en renforçant les circuits courts. Il pourrait y avoir quelques dizaines d'emplois sur quelques centaines d'hectares, qui seraient créés par ce biais. Surtout, l'importance pour le développement de s'appuyer d'abord sur la satisfaction des besoins locaux, sur une réponse aux besoins locaux. Quelqu'un a dit : « On a besoin de finances mais pas de financiers ».

L'opinion, qui s'est exprimée largement, dit sa préférence pour un soutien à de multiples petits projets utiles au Jura plutôt que la concentration sur un gros projet.

Je note enfin (cela a aussi été évoqué) que Pierre & Vacances a mis en avant à plusieurs reprises sa volonté de faire évoluer ses programmes pour mieux les adapter au contexte local, autrement dit de passer d'un concept clé en main à des projets plus spécifiques à chaque territoire. Il reste à travailler sur cette question pour concrétiser ce postulat qui est par ailleurs tout à fait intéressant.

Avez-vous des remarques sur cet atelier-là ? Sinon, nous passons à la question de l'emploi. On peut d'ailleurs les lier. M. Lacroix, vous ne nous reparlez pas des produits chlorés ? Ils sont intéressants, mais !

Gérard LACROIX : Puisque vous en parlez, je crois effectivement qu'il aurait fallu réserver une séance à l'eau, sa ressource, son transport, ses traitements, et les conséquences sur l'environnement. Mais, je n'avais pas prévu de parler là de cela.

J'entends parler d'investissements et je vous avoue que cela me fait doucement rire. Je vais jouer au naïf. J'avais dit il y a quatre ou cinq ans à M. Perny quand il est venu présenter son budget de rupture : « Au nom de quel principe constitutionnel distribuez-vous l'argent public aux entités privées ? », il était resté sec. Il m'a traité d'humoriste, de fantaisiste. Je lui ai dit : « Si vous voulez vraiment aider les entités privées, au lieu de leur donner de l'argent, prêtez-le leur, nous aurons nous, citoyens, puisque ce sont nos impôts, un petit retour sur investissement ». Cela ne lui avait pas plu du tout.

Des propositions sont faites d'aider ceci, d'aider cela, parce que les entreprises petites, moyennes, ont des difficultés, c'est une réalité, mais je voudrais rappeler à tout un chacun, à chaque citoyen qui paie ses impôts, que le premier problème est la discrimination qui existe entre les petites, les moyennes et les grandes et que si les aides publiques devaient créer des emplois, depuis le temps qu'on distribue de l'argent public aux grands groupes, cela se saurait !

J'ai une proposition très simple. Elle est politique, je l'ai faite à des députés, à des « parlementaires » : plutôt que de piquer de l'argent dans ma poche pour ensuite le donner, il y a une solution très simple qui va recréer de l'emploi et de la dynamique, cesser sur trois ans la distribution de toutes les aides publiques à toutes les sociétés et simultanément baisser l'impôt sur les sociétés au niveau moyen de l'Union Européenne. Là, on verra bien quelles sont les sociétés qui embauchent, celles qui créent – ce sont manifestement les petites et les moyennes, alors que les grandes sont des entreprises prédatrices. Center Parcs est un exemple sur ce plan-là parce qu'elle est prédatrice de territoire, de bois, d'environnement, d'eau, de finances publiques, et on voudrait nous vendre cela comme quelque chose d'exemplaire. Je suis désolé, en tant que citoyen, s'ils veulent faire un Center Parcs qu'ils le fassent, et qu'ils assument les responsabilités, mais si l'on me demande quelle est mon opinion parce qu'on va venir me piquer de l'argent dans ma poche, je dis que je suis suffisamment grand pour acheter des actions si je veux aider une entreprise.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Merci. Il y a une demande de parole, mais évitons de revenir sur les finances parce qu'on n'en sortira pas.

Vincent BRUYÈRE : Bonsoir. Il a été dit aussi dans cet atelier que le développement économique était une compétence principalement de la collectivité régionale et qu'étaient mal compris le volontarisme et la pro-activité de la collectivité départementale sur ce projet. J'ai gardé le souvenir d'un projet présenté par un forestier, peut-être pas dans cet atelier mais il a tout de même été assez clair : selon lui, avec 10 M€ on pourrait régler la question des dessertes des parcelles forestières sur l'ensemble du Jura, donc il ne reste plus qu'à

calculer les structurations de filières, le développement forestier qui pourrait être associé à cette proposition pour avancer...

Claude BRÉVAN : Je l'ai évoqué tout à l'heure, Monsieur, à la fin de mon exposé sur l'atelier agriculture.

Vincent BRUYÈRE : Oui, vous aviez omis de parler des 10 M€ nécessaires à ce projet.

Claude BRÉVAN : C'est un projet qui n'était pas complètement finalisé donc les 10 M€ n'étaient quand même pas très précis, cela restait une idée générale.

- **Compte rendu de l'atelier « emploi »**

Claude BRÉVAN : Nous passons à l'emploi, qui est un sujet évidemment central. C'était présenté comme un des atouts de ce projet.

Lors de cet atelier, on a souffert de deux absents très importants, Pôle Emploi et la DIRECCTE, qui n'ont pas répondu à notre invitation. On les a eus en Saône-et-Loire mais ici ils ne se sont pas déplacés, c'est très dommage car ce sont ces services-là qui disposent des informations et des données ; c'était un peu une lacune.

Pour autant, cet atelier a été très dense, on a beaucoup travaillé sur la nature des emplois. Il y a eu aussi dans un demi-atelier (c'était partagé) une vraie incompréhension sur l'objectif de l'atelier qui traitait de l'accès à ces emplois puisque les personnes ne voulaient pas de ces emplois-là et cela leur paraissait donc dénué de sens de traiter les voies qui permettaient d'y accéder.

Il y a quand même un contexte un peu particulier. Le contexte local de chômage global qui est relativement modéré, même s'il est trop élevé il l'est beaucoup moins qu'ailleurs, donc cela induit des exigences fortes sur la justification de l'aide publique à la création d'emplois, plus qu'ailleurs puisqu'on n'est pas dans une situation aussi dramatique que sur d'autres territoires.

Dans nos visites préalables, on avait rencontré des personnes de la Maison de l'Emploi qui nous ont dit qu'elles n'avaient pas d'opposition à ce projet mais qu'il n'y avait pas d'urgence non plus, la situation de l'emploi ne justifiant pas de se précipiter. Ils ne sont pas venus le dire en séance, mais c'était un climat un peu étrange, que l'on n'avait pas entendu. En revanche, la crise du BTP a été très soulignée.

Il y a des positions tranchées, avec une position un peu intermédiaire, sur les personnes qui sont pour et voient dans Center Parcs une opportunité formidable pour l'emploi, à saisir absolument. C'est le cas du Conseil Départemental, mais pas seulement.

Les 200 à 500 emplois en phase de chantier apporteront de l'oxygène au BTP, on en a déjà parlé.

Les Chambres consulaires espèrent que Center Parcs permettra de créer des emplois indirects, notamment par la consommation des personnes qui fréquenteront le Center Parcs.

Il y a un certain nombre d'avis plus réservés, une sorte de « oui, mais » assez rare. L'offre d'emploi de Center Parcs ne correspond pas vraiment au profil de demandeurs un peu âgés et n'est pas assez attractive pour des jeunes qualifiés qui vont continuer à partir chercher de l'emploi à Besançon ou à Dijon.

Enfin un « oui mais à condition que » les emplois soient vraiment locaux, et qu'il y ait une amélioration des conditions de travail et des conditions salariales.

Ceux qui sont véritablement contre ce projet, qui considèrent également que ces promesses

d'emplois ne sont pas suffisantes pour justifier le projet – je rappelle que cela peut être une espèce de forme de chantage – soulignent l'importance des temps partiels contraints, quelquefois des temps très partiels, qui maintiendraient les personnes dans la précarité, l'absence de perspectives d'évolution de carrière, la faiblesse des salaires, le fait d'être sur le SMIC immobilier et pas le SMIC hôtelier qui est un peu plus favorable, les conditions de travail (ils font référence aux mouvements sociaux qui ont eu lieu dans d'autres Center Parcs), le coût de chaque emploi créé (les additions peuvent être discutées, en quelque sorte). Certains considèrent que ce seront des emplois déplacés et non créés, que ce Center Parcs va aspirer des salariés de l'hôtellerie et qu'il y aura donc un effet de vases communicants, et on a déjà souligné le risque d'avoir des travailleurs détachés, même en cas d'obtentions de marchés par des entreprises locales.

Evidemment, il y a la question de l'argent public : finalement, à qui cet argent doit-il aller préférentiellement ?

Pour les personnes hostiles à ce projet, le soutien financier doit d'abord aller à l'économie sociale et solidaire, aux associations et aux structures d'insertion. L'économie sociale et solidaire crée davantage d'emplois durables qui répondent aux besoins des Jurassiens, que ce soit dans les services à la personne, ou des emplois utiles, disent les personnes, des emplois non marchands pour la plupart. Là aussi, on re-souligne évidemment le risque de siphonage des crédits publics par le Center Parcs. Enfin, pour ces personnes, le Center Parcs n'a rien à voir avec des projets d'insertion. Il y a de très forts doutes sur la capacité du Center Parcs à participer à l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi. Pour ces personnes, l'économie sociale et solidaire est une alternative et pas une composante du projet.

Voilà, résumé très rapidement, ce qui s'est dit, cela a été évidemment beaucoup plus riche, mais c'est quand même un peu l'essentiel. C'est un point très polémique, sujet à controverse.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Rémi GONTHIER : Bonjour, je voudrais d'abord rectifier une petite erreur, il me semble : ce n'était pas 27 M€ mais 2,6 M€ ou quelque chose comme cela, qui ont été mis dans la mission de revitalisation de l'emploi.

Claude BRÉVAN : Je vérifierai le chiffre parce que j'ai regardé dans le verbatim, dans ce cas-là il y a eu une erreur dans le verbatim. Ce n'est pas grave.

Rémi GONTHIER : Cela donne une notion d'échelle de la création d'emplois complètement différente.

Nous ne prendrons pas le train de Center Parcs car il va dans le mur, mais un train peut en cacher un autre. Composons ensemble ce train en mettant l'imagination collective au pouvoir. La locomotive : notre engagement, l'argent que les collectivités mettraient dans le Center Parcs, les fonds européens pour l'emploi sous-employés en Franche-Comté, etc. Les wagons : le tourisme vert, artistique, culturel, sportifs. 400 emplois directs et 200 emplois induits.

- L'agriculture et le développement rural (je parle de tout le département) : 1 090 emplois directs. Je ne m'arrête pas sur la répartition car je mettrai cela sur le site. Cela paraît beaucoup mais cela ne fait que 2,5 emplois par commune rurale. C'est finalement peu, mais quelle revitalisation du monde rural !
- La filière bois a développé 80 nouveaux emplois dont 40 dans l'insertion et 20 induits, le bois de chauffage en particulier.

- Les économies d'énergie : je compte 80 emplois dans les transports en commun qui seront à développer, je pense entre autres aux cars là où il n'y a pas de ligne de chemin de fer.
- Il faut des agences pour l'organisation du covoiturage et du stop organisé et sécurisé.
- 120 emplois nouveaux dont 60 en insertion dans l'isolation thermique des logements pour une dynamisation des programmes et une aide inconditionnelle à 100 % pour les maisons des ménages pauvres (retraités, faibles revenus) pour des travaux au minimum, 40 % des calories partant par le toit.
- 100 emplois dans les chaufferies collectives ou de mini-centrales électriques (moulins, éoliennes, etc.).
- 30 emplois dans la récupération des calories des grandes installations (usines, eaux usées, etc.).
- 50 emplois dans le développement et la récupération du recyclage, de la revalorisation, etc. En sachant qu'un objet qui retrouve une seconde vie est un objet de moins que l'on trouve dans les poubelles, et qu'il est souvent de meilleure qualité on peut l'acheter à l'ALCG, par exemple.
- 100 emplois dans l'éducation populaire, à destination des enfants et des jeunes qui s'ennuient, qui décrochent scolairement, qui font des petites bêtises par désœuvrement et risquent pour certains, demain, de remplir nos prisons – il ne faut pas que l'on crée des emplois dans les prisons.
- 50 emplois pour l'éducation à l'alimentation.
- 50 emplois pour l'éducation au jardinage et à l'entretien des vergers.
- 100 emplois dans la culture (art, poésie, danse, théâtre, etc., organisation de manifestations populaires). Cela fait reculer l'échec scolaire.
- 50 emplois dans les pistes cyclables, la réparation de vélos, la prévention routière.
- 50 emplois dans le secourisme et la prévention des accidents domestiques.
- 150 emplois dans la mise en valeur de beaux sites naturels laissés à l'abandon et l'éducation à la nature.
- 50 emplois dans l'éducation à la consommation responsable.
- 100 emplois en direction de la petite enfance et de son éveil avec les parents ; c'est très important parce qu'il y a beaucoup d'échecs scolaires parce que les enfants à trois ans ont des retards énormes et ne s'intègrent pas bien dès la préscolarisation.
- 100 emplois dans l'aide à domicile en augmentant l'aide pour les personnes âgées les plus pauvres, pour cette aide. Elles ne peuvent pas la payer et réduisent leurs aides et on a perdu 100 emplois.
- 50 emplois en multiservices pour les personnes âgées.

Je m'arrête là car je vois que j'ai dépassé les 3 000 emplois, certains emplois étant la consolidation de revenus pour des paysans, artistes, artisans, actuellement au RSA activité. Je pense aussi aux chômeurs mais ce n'est pas normal que des gens qui travaillent ne gagnent pas leur vie avec leur travail, alors qu'ils travaillent énormément, et les paysans et les artistes font partie de ces gens-là. Nous prenons ensemble le train du progrès durable.

Osons l'avenir !

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Merci. Je suppose que vous nous transcrirez votre papier sur le site ?

- **Compte rendu de l'atelier « environnement »**

Claude BRÉVAN : L'atelier environnement a été précédé d'une visite sur le site, qui a été je crois appréciée. On a d'abord visité le site qui était initialement prévu et ensuite un site proposé par l'ONF, puis un troisième. On a donc vu un peu où pouvait éventuellement se situer ce Center Parcs.

Cet atelier a fait apparaître des points de vigilance importants et nécessaires, parmi lesquels l'eau, M. Lacroix, bien évidemment.

Cet atelier a été introduit par une personne experte du BRGM sur les écoulements karstiques. C'était très important, cela établissait un peu le constat général des difficultés propres à ce site qui est extrêmement particulier

Je vais sûrement dire des bêtises parce que je n'ai pas tout compris, M. Lacroix, j'aurais souhaité que Philippe Quévremont soit là mais il n'est pas là, donc vous pourrez me reprendre. J'ai néanmoins compris que compte tenu de la nature des sols les eaux percolaient très rapidement et qu'il y avait un risque particulier au niveau des eaux de piscine.

Le point de vigilance porte sur l'impact sur les milieux, et en particulier au niveau des sources en contrebas du premier plateau. Ont d'ailleurs été communiquées des photos (c'est vous, Monsieur) de l'impact d'une coloration au niveau des sources de la Seille qui faisaient apparaître qu'il y a des problèmes extrêmement sérieux et tout cela devrait être regardé, c'est vraiment une question tout à fait de fond et à mon sens absolument déterminante pour la poursuite du projet. Il a été confirmé qu'il n'existait pas de solution pour éliminer 100 % des résidus de dé-chloration mais si j'ai bien compris, Pierre & Vacances a la possibilité d'utiliser une assez large part de ces eaux refroidies et dé-chlorées pour des arrosages et des eaux grises. En aucun cas, de toute façon, ces eaux ne finissent dans une station d'épuration, c'est tout à fait établi, ce n'est pas possible, est-ce cela ? Je n'ai pas trop dit de bêtises. En revanche, la solution « zéro rejet » qui avait été évoquée par M. Quévremont ne semble aujourd'hui pas possible pour des raisons réglementaires. Vous rectifierez si je dis des sottises.

En ce qui concerne les milieux naturels, encore une fois, le point le plus central est vraiment l'eau, c'est clair. Ce sont les eaux pluviales, les eaux de piscine et leur évacuation.

Il y a dans ce secteur des espèces protégées, au niveau de la flore et de la faune, mais il semblerait possible d'éviter les secteurs les plus sensibles. Il y a des espèces remarquables qui traversent, je ne sais pas si elles y restent mais il y a le lynx et le chat forestier, qui sont des espèces véritablement forestières.

Enfin, les études sur les deux sites autres que le site initial prendront du temps puisqu'elles doivent se faire sur un cycle d'une année complète, si j'ai bien compris. Donc, avant toute décision de changement de site il faut avoir été assez loin dans ces études pour s'assurer que ce ne sont pas des sites extrêmement sensibles au plan de la biodiversité, et même au plan géologique, si j'ai bien compris, puisqu'il y a des endroits où il y a des problèmes de dolines et de lapiaz – j'ai appris plein de mots.

Même si ces deux sites ne sont pas possibles à retenir, Pierre & Vacances a d'ores et déjà accepté le principe de repousser son projet vers le Nord pour l'éloigner du Fied.

L'alerte sur l'intérêt de trouver un autre site a été donnée par un participant qui est ici et qui ne manquera pas de s'exprimer, mais également nous avait été signalé par l'ONF, cette partie de la forêt étant la plus intéressante au plan productif et apparaissant comme particulièrement sensible et il était dommage de l'atteindre par le Center Parcs.

Voilà ce qui s'est dit essentiellement dans cet atelier. Nous reviendrons après sur les questions d'alimentation en eau qui ont été traitées lors de l'atelier sur les équipements publics.

Y a-t-il des choses à compléter ? M. Lacroix, je vais vous donner la parole mais j'aimerais que vous écriviez un petit texte sur tout ce que vous avez dit tout à l'heure. Je suis complètement nulle en chimie, cela remonte à mes années de lycée, cela ne date pas d'hier, mais je ne sois pas être la seule dans l'assemblée, donc si vous écriviez pour les nuls (dont je fais partie) en quelque sorte, la problématique de ces résidus de dé-chloration, je crois que ce serait très utile pour tout le monde.

Vous pouvez prendre la parole mais très vite car il faut que l'on aborde le débat général. Beaucoup de personnes ont déjà un peu anticipé sur le débat général.

Gérard LACROIX : Je ne souhaite pas monopoliser la parole. Vous avez parlé des eaux pluviales, elles ne posent aucun problème.

Claude BRÉVAN : Non, elles sont traitées.

Gérard LACROIX : Non.

Claude BRÉVAN : On retire les hydrocarbures.

Gérard LACROIX : Vous racontez des histoires, Madame. Les eaux de pluie ne contiennent pas d'hydrocarbures.

Claude BRÉVAN : Si ! Celles des parkings et de la voirie ont des hydrocarbures.

Gérard LACROIX : Je serais curieux de voir cela, que vous repreniez les eaux qui sont passées sur les routes...

Claude BRÉVAN : Je me suis un peu occupée de routes dans ma carrière alors je sais que l'on filtre un peu les eaux avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Gérard LACROIX : Maintenant, vous parlez de dé-chloration, Madame. Mis à part les chloramines qui sont particulièrement volatiles et particulièrement dangereuses, et les dernières eaux de rinçage des filtres, qui font l'objet d'un traitement par des thiosulfates (une oxydation par les thiosulfates), tout le reste est intraitable. Je vous ai rappelé que ces produits sont à la fois cancérigènes, cancérogènes, neurotoxiques, reprotoxiques, irritants des voies respiratoires et cutanées.

Je vais vous faire une proposition toute simple ; Pierre & Vacances pourra répondre, pas aujourd'hui mais il le fera par écrit : connaissant les tonnages de chlore que vous utilisez (ce n'est pas la guerre de 14 mais c'est important) j'apprécierais que vous précisiez par écrit les quantités des sous-produits chlorés qui sont générés compte tenu du taux de chlore libre et de la concentration de matières organiques dans les eaux, cette concentration étant particulièrement importante si les eaux viennent de la Papeterie. C'est tout, j'arrête.

Claude BRÉVAN : M. Lacroix, vous vous rappelez que ce petit entretien réduit a eu lieu lundi et que les personnes de Pierre & Vacances se sont engagées à vous fournir avec leurs spécialistes...

Gérard LACROIX : Cette question, je ne l'avais pas posée : quantité de chlore, tonnage de

chlore... Si j'ai accepté, Madame, de participer à votre atelier (moi, je ne suis pas payé pour cela et j'ai bien d'autres choses à faire), c'est parce que la Constitution m'en fait obligation, j'ai l'occasion de le dire. Je suis ici pour des raisons de droit des citoyens, de droit à la santé environnementale, de droit à la santé alimentaire, à commencer par celle de notre eau, parce que la plupart des gens (en particulier les élus) oublient, lorsqu'on parle de ces produits-là, qu'il existe un phénomène appelé « de bio-cumulation ». On met des petites doses, l'administration a prévu des normes, zéro, ces normes administratives ne sont pas des normes médicales. « Petite dose + petite dose + petite dose », cela finit par des quantités telles que les gens présentent des phénomènes d'allergie, de cancérisation, et cela se termine par des cancers ou d'autres pathologies qui affectent le système immunitaire en général.

Donc, je ne parle pas de cela pour me faire plaisir ou parce que je connais ces choses-là, je connais autant le droit que l'économie, je le fais parce que la plupart des gens ne comprennent pas. On peut parler de ces choses-là – j'espère arriver à le faire – avec des mots simples que chacun peut comprendre. Si les gens s'intéressent tellement au fait d'obtenir des aliments biologiques, c'est parce qu'ils savent bien, même s'ils ne connaissent pas tous les termes techniques, à partir des formules chimiques, que ces produits-là sont dangereux, tout simplement parce qu'ils ne sont pas naturels.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : M. Lacroix, sachez que j'ai le plus grand respect pour votre intérêt pour ce projet et que je n'ai nullement l'intention de me moquer de vos interventions, nullement, nullement. Madame, puis il restera deux sujets.

Une intervenante : Excusez-moi, je n'étais pas à la réunion sur l'environnement. J'ai une question à poser aux gens de Pierre & Vacances. Je voulais savoir s'ils avaient parfois envisagé la récupération d'eau de pluie, s'ils ont pensé parfois aux WC secs, et dans le cas extrême aux piscines naturelles. Merci.

Claude BRÉVAN : Répondez, c'est assez simple.

Jean CHABERT : Nous allons étudier la récupération d'eaux de pluie sur tous nos prochains projets et cela fait partie effectivement des choses que nous pensons réaliser sur ce projet en particulier. Sauf erreur, c'est indiqué dans le dossier du maître d'ouvrage.

En ce qui concerne les toilettes sèches, je pense qu'aujourd'hui en tout cas, nos clients ne sont pas capables de l'accepter. Ce n'est pas prévu dans notre programmation.

Quant à la troisième question, sur les baignades naturelles : sur ce projet-là nous ne l'avons pas envisagé parce que nous n'avons pas la possibilité de créer des plans d'eau, c'est interdit par le SDAGE sur le bassin versant. Il y a d'autres projets sur lesquels on a étudié des baignades naturelles, c'est par exemple le cas sur un projet que l'on développe actuellement en région parisienne, le projet de VillagesNature.

Daniel BRETIN, Plasne : Bonsoir. Sur les sites alternatifs que vous avez proposés, j'ai fait la visite avec vous, j'ai trouvé que l'on était allé un peu vite sur le site 2, même sur le site 3 – on ne s'est même pas arrêté du tout. Je trouve que les arguments pour évacuer les sites 2 et 3 ne sont pas très convaincants.

Je retiens aussi que vous n'avez pas mentionné un risque important sur le site 1 qui est décrit dans la brochure : le risque tempête. En 1999 et en 2012, d'après les experts de l'ONF, dans cette zone le risque tempête a été particulièrement important. Je rappelle en plus que l'on est dans la partie la plus noble de la forêt.

Claude BRÉVAN : Je ne pense pas que les deux sites alternatifs aient été évacués, mais

Pierre & Vacances va nous en dire davantage. C'est vrai que sur le risque tempête, je l'avais noté sur l'atelier « forêt » mais comme je suis allée un peu vite je ne l'ai pas dit, mais le risque de chablis est tout à fait important, cela a été souligné à plusieurs reprises, et Pierre & Vacances nous a indiqué, je crois, que la zone de défrichement permettait de faire les voiries et les cottages, mais qu'au-delà il y avait une zone tampon où les arbres seraient coupés et non défrichés. Il y aurait donc une zone de mi-hauteur, dont la largeur devrait être probablement équivalente à la hauteur des arbres les plus hauts pour qu'il n'y ait pas de risque de chute des grands arbres sur maisons ou sur la voirie. Ils ont fait cette réponse.

Sur l'abandon des deux sites éventuels, je n'ai pas entendu cela.

Jean CHABERT : Non, aujourd'hui ces deux sites ne sont pas abandonnés, c'est vrai que pour le moment nos conseils, nos prestataires en matière environnementale ont, sur la base d'une analyse très préalable, fait quelques objections sur le plan environnemental, sur le plan de la qualité biologique du milieu, au moins sur l'un des deux, sur un environnement karstique encore plus marqué, encore plus difficile à protéger dans le cadre d'un projet de construction, donc ce sont des choses que nous devons investir.

Enfin, des traçages ont été lancés pour identifier l'exposition de ces sites en termes de sortie de l'eau qui s'infiltrerait sur ces sites, et aujourd'hui nous n'avons pas les résultats de ces traçages. Je crois qu'ils doivent être refaits parce qu'ils n'ont pas donné les résultats qui étaient souhaités.

Nous ne les avons pas totalement abandonnés, même si aujourd'hui on considère qu'il y a des objections qui risquent de conduire à ce qu'on les exclue. On a continué à travailler sur le premier site en particulier pour proposer des variantes, y compris sur l'accès. Si l'on devait retourner sur le site 2 ou 3, l'accès se traiterait d'ailleurs un peu de la même manière que ce qui a été envisagé sur le site 1.

Claude BRÉVAN : M. Chabert, vous savez que lorsque nous ferons notre compte-rendu, nous ferons des recommandations. Notre recommandation sera que ces sites soient complètement explorés. Cela veut dire que vous devrez peut-être différer le choix de site. Il faut qu'il y ait des arguments extrêmement solides et fins pour pouvoir écarter ces deux sites. C'est important, même si cela doit être différé.

Jean CHABERT : Nous ne le ferons que lorsque nous aurons des objections tout à fait objectives, nous n'allons pas nous obliger – si vous me le permettez, Mme la Présidente – à faire des études aussi approfondies que celles qui ont été faites sur le site 1, si au bout de quelques semaines ou quelques mois on constate que ces sites génèrent des difficultés, en particulier sur le plan environnemental...

Claude BRÉVAN : S'il y a des empêchements, tout à fait. Il faudra exposer cela en détail.

Jean CHABERT : Ou sur le plan constructif, ou sur le plan de la sécurité de nos clients parce que par exemple un des sites présente des barres rocheuses qui pourraient être dangereuses, voire des crevasses. Cela fait partie des choses que l'on va analyser jusqu'au bout.

Claude BRÉVAN : D'accord. J'ajoute qu'un point a été plusieurs fois souligné, et encore l'autre jour par quelqu'un qui a été piqué, c'est la présence très abondante semble-t-il des tiques. Est-ce pour faire peur ? Cela existe-t-il vraiment ? En tout cas, ce serait bien que vous regardiez.

M. Pouillard, deux mots, puis nous passons à autre chose.

Bernard POUILLARD : Ce que j'ai à dire a beaucoup trait à l'environnement, je le dis soit maintenant, soit après.

Claude BRÉVAN : Vous le direz tout à l'heure, nous allons finir, vous ferez une intervention globale tout à l'heure.

Bernard POUILLARD : Il y a malgré tout quelques petites précisions concernant ce qui a été dit sur le site n° 1. Je l'avais signalé dès le début : « Attention à la chute des arbres en cas de tempête » ; Pierre & Vacances m'a répondu « non, on a un site en Moselle (je crois), il n'y a aucun risque à ce niveau-là sur le site n° 1 », je vois qu'il a changé un peu d'avis quand même.

Claude BRÉVAN : La question du chablis a été soulignée aussi par l'ONF.

Bernard POUILLARD : La tempête de 99 a quand même pas mal secoué le secteur là-bas et il y a eu d'autres chablis par la suite.

Claude BRÉVAN : Et on sait que les saignées fragilisent terriblement les lisières.

Jean CHABERT : Madame, juste sur ce point, si je peux me permettre, sur le site sur lequel nous avons travaillé en Moselle il y avait des arbres encore plus hauts que ceux qui sont là et je peux vous dire que le site avait été beaucoup, beaucoup plus meurtri par la tempête de 99. Nous avons d'ailleurs choisi pour une partie de notre projet de nous placer dans les zones qui avaient été totalement ravagées par la tempête de 99. On a l'expérience de forêts qui sont abîmées, c'était la même chose sur le projet précédent. On a fait un certain nombre d'interventions. On fait intervenir des spécialistes pour protéger nos clients. Vous pensez bien que nous ne pouvons pas prendre le risque que nos clients prennent des arbres sur la tête.

Claude BRÉVAN : Voulez-vous intervenir vraiment sur ce sujet des arbres ? Ce n'est pas sur les paradis fiscaux ?

M. BELLIMAZ : Mais je peux vous en parler si vous y tenez.

Claude BRÉVAN : Non, non ! Allez-y.

M. BELLIMAZ : En réponse à ce que vient de dire M. Chabert et Monsieur que je ne connais pas, il y a eu il y a quelques années (je ne pourrai pas vous dire la date puisque je ne pensais pas en parler ce soir) une enquête publique qui a été faite à Niderhoff, c'est-à-dire pour le site de Moselle, des Trois Forêts, à propos justement de l'extension demandée par Pierre & Vacances pour construire des maisons dans les arbres ou sous les arbres, je ne sais pas. Donc, cette journée d'enquête publique, l'enquêteur public a été vraiment désolé qu'aucune personne ne se soit dérangée. Il a été présent aux heures ouvrables (si je puis dire), il s'est rendu sur le site avec Pierre & Vacances, et il a fait les recommandations que vous pouvez trouver sur Internet si vous voulez bien les chercher. Vous verrez qu'il a quand même mis en avant le fait que les arbres pouvaient s'effondrer, que cela présentait un risque, y compris dans les trois Moselle.

Je ne mets pas en doute le fait que vous ne vouliez pas assassiner les gens mais par rapport à ce qui est dit...

Claude BRÉVAN : Encore heureux !

M. BELLIMAZ : Je pense qu'il faut tempérer ce que vous dites.

Claude BRÉVAN : Nous passons aux équipements publics.

Jean CHABERT : J'ajoute, si vous le permettez, que nous faisons systématiquement intervenir sur ces sites des experts forestiers et nous avons eu l'occasion, par exemple sur le premier site que nous avons livré il y a bientôt dix ans, de couper des arbres. On avait fini la construction, ce qui n'est pas très simple, parce qu'un nouvel expert que nous faisons

Intervenir a attiré notre attention sur le fait qu'il restait quelques risques. Donc, nous sommes sensibilisés sur ces sujets-là, que ce soit par des commissaires-enquêteurs d'une enquête publique ou par des spécialistes.

Claude BRÉVAN : A propos d'enquête publique, je vous demanderai peut-être en fin de réunion de préciser quelles procédures seront nécessaires d'ici la fin du projet si vous le poursuivez, parce que c'est important et il n'y aura pas tellement d'enquêtes publiques à ce sujet-là, enfin nous verrons bien. Il faut que vous précisiez quelles procédures seront nécessaires pour aboutir.

- **Compte rendu de l'atelier « équipements publics »**

Claude BRÉVAN : Les équipements publics, c'était un peu en gestation puisque le Conseil Départemental en est encore à des hypothèses de travail, les choix n'ont pas été arrêtés. On est au niveau des premières esquisses. Evidemment, le point central le plus important, le plus sensible, était la question de l'eau potable, avec deux syndicats susceptibles d'être sollicités, le Syndicat Centre Est Jura et donc la source de la Papeterie, et le Syndicat de l'Heute la Roche.

Sur la Papeterie, bien que les autorisations de prélèvements puissent théoriquement le permettre, si j'ai bien compris, le risque de prélèvement trop important pourrait porter préjudice au niveau de l'Ain qui est à des niveaux d'étiage extrêmement bas, et clairement ce point-là nécessite un travail approfondi de modélisation qui n'a pas encore été fait, donc il n'y a pas de réponse très claire à apporter mais il y a une vigilance très sérieuse, notamment de la part de la Fédération des pêcheurs, sur l'impact d'un prélèvement trop important sur la source de la Papeterie, sur l'Ain.

L'Heute la Roche ne suffirait pas, donc cela nécessiterait la recherche d'une ressource nouvelle par un forage profond, avec toutes les difficultés propres à ces sites karstiques.

La possibilité de combiner les deux ressources a été évoquée, mais tout cela reste encore tout à fait à affiner. En tout cas, il y a beaucoup d'incertitudes sur ces questions de ressources en eau. On sait qu'il y a déjà des points tout à fait sensibles de desserte, des communes sont actuellement mal desservies, on a beaucoup évoqué le cas du Fied. La loi ne rend pas forcément une étude d'impact obligatoire, mais en l'occurrence il serait plus qu'utile qu'il y ait une étude d'impact du prélèvement sur ces sources et qu'elle soit rendue publique pour que les gens sachent exactement où l'on en est. Ce point est véritablement central.

Sur la question de l'assainissement, le choix entre construire une station d'épuration à Plasne ou à Poligny n'est pas complètement arrêté mais on a cru comprendre qu'il y avait une préférence forte pour Poligny. Il est de toute façon nécessaire de moderniser ou de reconstruire.

La desserte routière est directement liée au choix du site, en tout cas l'hypothèse d'un accès au Center Parcs par Plasne semble maintenant écartée, elle a été véritablement rejetée par beaucoup de personnes qui considéraient que c'était créer de l'insécurité dans la traversée de ce village.

Il y a évidemment l'accès par la RN5, qui nécessite un certain nombre de travaux.

L'attention a été attirée par l'impact sur la traversée de Poligny et l'importance d'évaluer les conséquences que cela pourrait avoir. Pour certains, qu'il y ait plus de monde dans Poligny peut être positif parce que cela va favoriser le commerce local, pour d'autres cela apportera surtout des nuisances en matière de pollution. On souligne l'insuffisance de stationnements et l'adaptation d'un certain nombre de carrefours.

Les personnes qui ne voulaient pas que l'on traverse Plasne sont néanmoins marries que la modernisation de la route soit différée.

D'une manière générale, il y a une vraie insatisfaction sur le fait que les finances aillent toutes prioritairement vers la desserte du Center Parcs et diffère les investissements qui desserviraient directement les habitants du secteur.

Y a-t-il des compléments ? M. Blain.

Pascal BLAIN : Bonsoir. Une toute petite précision à apporter dans la nécessité de modéliser les flux pour l'alimentation en eau : tout simplement, la prise en compte des changements climatiques. Encore une fois, j'ai essayé de montrer à travers les chiffres fournis par Météo France, lors d'une précédente intervention, comment à un horizon très court, avant la fin du projet, puisqu'on le situe d'ici une trentaine d'années, nos rivières auront leurs débits considérablement modifiés et des niveaux équivalents aux étiages les plus bas, et ce pratiquement tout au long de l'année.

Si l'on doit modéliser les prélèvements sur les sources existantes, il est évidemment nécessaire de pouvoir modéliser la chose en tenant compte de ces projections-là. Des universitaires à Besançon – je pense à Mme Bornette, par exemple, qui est tout à fait au point, elle a travaillé sur l'Ain et a des modèles sans toute transposables sur nos rivières franc-comtoises. Merci.

Claude BRÉVAN : M. Pouillard, vous êtes bon pour tout !

Bernard POUILLARD : C'est uniquement dans le complément de ce que vient d'évoquer M. Blain.

Pour les locaux, il suffit malheureusement de se promener ces jours-ci depuis Sirod, le haut de la rivière d'Ain, et plus loin : le niveau de la rivière est assez dramatique. Donc, on demande, s'il y a encore un prélèvement supplémentaire, comment sera la rivière. Je parle de l'Ain mais il y a l'Angillon, toutes les rivières qui sont concernées.

Claude BRÉVAN : Les spécialistes de la Fédération de la pêche nous avaient indiqué que les pêches de survie s'accéléraient chaque année, cela conforte ce que vous venez de dire.

Pascal BLAIN : Une mise au point pour la partie en aval. Cela aura effectivement un impact lors des rejets, selon le lieu qui sera choisi pour la station d'épuration. Il ne faudrait pas non plus que dans 20 ans, par exemple, l'essentiel de l'eau présente dans nos ruisseaux soit l'eau qui sort des stations d'épuration. Cela aussi doit être modélisé. Il faut voir comment les relargages en sortie de station d'épuration viennent compléter un débit des rivières suffisant, ou des ruisseaux suffisants, pour permettre une vie dans ces milieux-là. C'est loin d'être évident connaissant la situation actuelle - encore une fois, les locaux peuvent témoigner des niveaux d'étiage qui sont ceux d'aujourd'hui.

Claude BRÉVAN : Merci.

M. FAGOT, Fédération de pêche et Protection des milieux aquatiques : Bonsoir. Effectivement, depuis une semaine les pêches de sauvetage pour assec se multiplient dans le massif – c'est juste à titre d'information.

M. Pichon nous avait présenté lors de la soirée en question des modélisations et des projections par rapport à ce que nous appelons le QMNA5 (le débit d'étiage à une référence, une période moyenne de retour de 5 ans). En ce moment, on est bien en dessous des QMNA5 sur pas mal de secteurs du massif – pour vous donner quelques repères visuels.

Bruno, GUEGLIARDI*, Nogna : Vous parlez d'une troisième possibilité, faire des forages pour aller chercher l'eau. Sachant que ces forages vont sûrement rencontrer des lacs, ces

lacs alimentent les sources de la Seille, de la Brenne, de la Cuisance, etc., donc vous nous proposez encore d'assécher nos sources. Il faut voir ce que représentent la Seille, la Brenne, la Cuisance en ce moment, donc c'est encore un projet assez fou. Merci.

Claude BRÉVAN : Monsieur, personnellement je ne propose rien, je tiens à vous le dire. Je ne fais que relater ce que j'ai entendu, quelquefois peut-être maladroitement.

Vincent BRUYÈRE : Deux points ont aussi été soulevés dans cet atelier.

Le premier est la pollution automobile induite sur la ville de Poligny, en particulier le centre-ville, due à l'augmentation du trafic et aux aménagements qui vont venir. Donc, une objectivation de cette pollution, déjà un état existant, serait vraiment utile pour modéliser un peu l'évolution de la situation.

Le deuxième risque est celui de voir un supplément dans les factures d'eau pour les contribuables, je ne sais plus si c'était pour les Jurassiens ou les Polignois, mais en tout cas un risque qui n'a pas été levé explicitement. J'avais noté : de 70 à 120 € par foyer.

Claude BRÉVAN : M. Speck, sur cette augmentation, quelqu'un peut-il répondre ? Je ne me rappelle pas qu'il y ait eu des réponses précises ici (en Saône-et-Loire il y en avait eu) sur l'impact sur le prix de l'eau des travaux qui seraient faits. Avez-vous donné les chiffres ? Pourrez-vous les redonner ? Vous ne les avez pas en mémoire, évidemment. Ils sont sur le site ? Monsieur, si vous le voulez bien, on vous ré-indiquera les références qui ont été données sur cet aspect-là.

René JAILLON* : La forêt de Poligny, avec la forêt des Moidons, est reconnue pour être un haut lieu de l'occupation celtique de l'Âge du Fer. Nous avons dans ces deux forêts un nombre considérable de traces, notamment de tumuli (le pluriel de tumulus), de tombes celtiques. Très peu de ces tombes ont été fouillées, quelques unes l'ont été, je dirai d'une manière sauvage. Je crois que le lieu prévu n'est pas très riche en tumuli, mais il y en a. Je voudrais que, conscients de l'importance de ces témoignages, nous y fassions attention et que nous prenions soin de les préserver.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Je vais poser une question précise à Pierre & Vacances : faites-vous de l'archéologie préventive ou pas ?

Jean CHABERT : Oui, bien sûr. Comme sur tous nos sites, Monsieur, il y aura un diagnostic archéologique préalable à tout début de travaux de construction. Pour ce faire, il faut bien sûr défricher le terrain, les fouilles ne peuvent pas avoir lieu en milieu boisé. Sur la plupart de nos sites, ce sont des opérations qui intéressent particulièrement les DRAC, et systématiquement les diagnostics archéologiques sont réalisés sur la totalité des zones qui seront aménagées. D'ailleurs, sur certains de nos sites, des zones plus intéressantes ont été définies et ont fait l'objet de véritables fouilles archéologiques, avec des inventaires particulièrement intéressants. Cela a été le cas dans la Vienne, et en Moselle également, et spécialement dans la Vienne une zone très intéressante avec les vestiges d'un village gallo-romain a été mise à jour, avec beaucoup de matériels récupérés par l'INRAP.

Claude BRÉVAN : Qui fait les fouilles ?

Jean CHABERT : Cela dépend des régions. En général les fouilles sont confiées à l'INRAP.

Joël LAMBERT, Conliège : Je voulais juste donner une précision pour les tumulus : il y en a effectivement dans ce secteur-là, il y en a qui sont même très connus du côté du Fied. Ce sont des sites assez délicats. Cela peut être un handicap pour l'avancée des travaux, mais aussi un attrait touristique si on ne les enlève pas.

Marie-Joe GOUPIL, Plasne : Je voulais revenir sur la facture d'eau. M. Speck, à la réunion de Barretaine, a bien dit que les travaux qui allaient être occasionnés allaient augmenter nos factures d'eau. Je m'interroge. Habitant Plasne, je suis sur le Syndicat de l'Est, cette augmentation ne sera-t-elle subie que par les habitants du plateau ? Sachant que Poligny ne fait pas partie du même syndicat. Comment va-t-on partager ces frais ?

Claude BRÉVAN : M. Speck, il faut dire un petit quelque chose.

Bertrand SPECK, Directeur général des Services du Conseil général du Jura : Bonjour à tous. Ce n'est pas ce que l'on expliquait lors de la réunion à Barretaine ; on a en effet présenté des chiffres, ils sont tous sur le site. Nous avons été totalement transparents par rapport aux études faites. Ce n'est pas ce que nous avons expliqué, nous avons dit que nous ferions un calcul et une négociation avec Pierre & Vacances pour qu'il n'y ait pas d'augmentation du prix de l'eau. Cela s'est passé ainsi dans les autres Center Parcs – vous voyez, c'est d'ailleurs confirmé par les représentants de Pierre & Vacances. En revanche, nous avons juste dit qu'il y aurait une renégociation avec les collectivités, qui pour l'instant n'est pas faite, au cas où un bénéfice serait tiré par ces mêmes collectivités. Ce n'est pas tout à fait ce que vous avez dit, Madame, ce n'est pas la même chose.

Claude BRÉVAN : Merci. M. Pouillard, puis nous passons au tourisme.

Bernard POUILLARD : Monsieur le Directeur des Services, je vous ai posé une question après la réunion de Barretaine, je vous ai demandé pourquoi il n'y avait pas eu d'étude de votre part concernant le site n° 2. Vous avez chiffré, pour l'accès au site n° 1 ; pour le site n° 2... Vous m'avez dit : « Je fais ce qu'on me dit de faire », sous entendu « je n'ai pas eu de directive pour faire des études sur le site n° 2 ». Donc, y a-t-il une volonté au départ d'écarter ce site, d'autres critères ? Je n'ai pas eu de réponse, c'est pourquoi je pose cette question à nouveau. Je suppose que vous n'avez pas de réponse à me donner aujourd'hui.

Bertrand SPECK : On vous avait présenté les études concernant l'eau et l'assainissement, on les a mises sur le site. Concernant le site n° 2 nous n'avons pas d'a priori. Pour ce qui était de la voirie, on a également étudié grossièrement les choses. En revanche, on attendait aussi les conclusions de Pierre & Vacances – cela a été dit tout à l'heure – concernant les études environnementales.

Nous n'avons pas d'a priori et nous étudions toutes les solutions qui peuvent éventuellement être proposées.

Bernard POUILLARD : Je n'ai pas dit que vous aviez des a priori, attention !

Claude BRÉVAN : C'est posé en interrogation. Très bien. Nous passons aux deux derniers ateliers.

- **Compte rendu de l'atelier « tourisme, retombées économiques »**

Claude BRÉVAN : On en a déjà beaucoup parlé. Cet atelier a été un peu chahuté. Vous étiez fatigués et vous n'avez pas du tout suivi l'ordre du jour, mais ce n'est pas grave.

Lorsqu'on a réussi à parler de tourisme, pour certains Center Parcs était un centre de loisirs hors sol et pour d'autres un produit touristique qui va dynamiser le territoire. La question étant : est-il utile au Jura ?

Il y avait des avis très clivés, comme je l'ai répété, et cela a très bien été dit tout à l'heure par quelqu'un d'opposé. C'est incompatible avec le tourisme durable et l'enjeu de lutter contre le réchauffement climatique. En fait, on aurait une clientèle captive qui vivrait sous la bulle, c'est le contraire du tourisme vert itinérant familial qui est caractéristique du Jura. Il a été souligné le risque d'obsolescence du modèle à 20 ans.

Ceux qui sont favorables y voient une opportunité en termes de promotion du tourisme et des savoir-faire locaux. Ils y voient un développement touristique et économique, un gain de notoriété pour les départements. Certains estiment que les départements sont dans un contexte de concurrence en termes touristiques, que si l'on reste sans rien faire et qu'on ne se modernise pas, on va perdre des parts de marché. Or, c'est un élément tout à fait essentiel dans l'économie locale. Donc, c'est important d'offrir de nouvelles choses, de diversifier l'offre touristique. Pour eux, le Center Parcs peut tout à fait respecter le territoire tel qu'il est, en conservant véritablement ce qui le caractérise et pourtant en s'adaptant. C'est un peu compliqué.

La liste qui a été faite par l'INSEE en Moselle a été peut-être exposée un peu trop longuement par le représentant de l'INSEE. Elle ne fait pas apparaître un impact considérable en termes de tourisme du Center Parcs. Ce n'est pas très significatif. Il semble que seule la fréquentation de sites qui font exactement appel à la même clientèle que le Center Parcs aient vu un gain, et notamment un parc animalier qui cible exactement des familles avec enfants. Les extrapolations sont toujours un peu délicates, car la Moselle ce n'est pas le Jura, il n'y a pas autant de sites magnifiques que dans le Jura. Il n'y a pas les mêmes appels, donc on ne peut pas forcément extrapoler d'un site à l'autre. On ne peut pas en conclure que parce qu'il n'y a pas eu d'impact sur le tourisme en Moselle qu'il n'y aura pas d'impact sur le tourisme dans le Jura. Tout cela reste à examiner.

Il y a eu assez peu de propositions concrètes alternatives en matière de tourisme qui ont été faites par les uns et par les autres, mais on peut noter que tout le monde (ceux qui sont pour et ceux qui sont contre) a un attachement extrêmement fort au département et à ses spécificités. Pour traduire un peu le sentiment que j'ai entendu en quelque sorte, il s'est exprimé que l'on veut d'abord que les touristes viennent pour le Jura, pas pour le Center Parcs ou pas seulement pour Center Parcs. Cela ressortait très fortement de toutes les expressions.

En ce qui concerne les retombées économiques, on est passé assez rapidement. Le monde économique était essentiellement représenté par le BTP qui a plaidé une nouvelle fois pour l'urgence de retrouver de l'oxygène. Pour le BTP, Pierre & Vacances est un donneur d'ordre important, il va à la fois donner des marchés de travaux, les marchés de prestations, de maintenance. C'est une opportunité pour la filière bois. Pierre & vacances a rappelé les critères de choix des entreprises, parmi lesquels la proximité, mais ce n'est pas tout, il faut que les entreprises soient fiables, qu'elles travaillent bien évidemment et qu'elles aient des coûts comparables.

Quelque chose n'a pas été bien précisé. Bien sûr, il a été dit qu'il était essentiel de s'organiser de manière à pouvoir répondre aux appels d'offres, il faut se préparer, se grouper. Pierre & Vacances est prêt à dimensionner ses lots afin que des PME puissent remettre des offres. Un point n'a pas été traité, et pourtant évoqué à plusieurs reprises, concernant le bois. On fait constamment référence au bois, mais Pierre & Vacances ne dit pas aujourd'hui de quel bois il aura besoin, si la qualité du bois local peut fonctionner ou non, et surtout pas sur les volumes ni en qualité, ni en quantité. Là, on sent une attente forte de réponse. Cette filière bois et ces constructions en bois manifestement les entreprises locales ne veulent pas les voir construire ailleurs et avec un bois qui ne serait pas du Jura. Là, il y a une attente assez forte.

Enfin, je répète il y a eu la question des filières courtes avec la vente au sein du Center Parcs, éventuellement son impact déjà sur les dispositifs de vente qui existent. Il suffit d'être à Poligny il n'y a pas à chercher longtemps pour trouver des marchands de fromage, et à Arbois des gens qui vendent du vin. Nous sommes dans un contexte qui n'est pas un contexte où l'on est au milieu de nulle part. Il y a une coopérative à Plasne. Enfin, il y a de nombreuses choses avec de la vente sur place. C'est quelque chose à travailler.

- **Compte rendu de l'atelier « l'énergie »**

Claude BRÉVAN : Je vais terminer très vite sur l'énergie, cet atelier a été très rapide mais pourtant très intéressant. Il est ressorti de cet atelier sur l'énergie, outre les questions à caractère général sur le dérèglement climatique, et la cohérence ou l'incohérence de ce projet avec la COP 21, avec un exposé intéressant sur le bilan carbone du projet - bilan qui n'est pas facile à faire. On a pu voir que la fourniture d'énergie, souvent mise en avant à travers les critiques de ce projet extrêmement énergivore, ne représenterait que 20% du tout (dont 80% liés au chauffage de la bulle et de l'Aqua Mundo et moins de 20% pour le chauffage des cottages).

Il s'est posé la question de la consommation d'énergie pour les déplacements des clients. Finalement, tout le monde part en vacances et il est rare que l'on prenne des vacances dans son jardin. Il y a des gens qui le font, mais deux heures de route... On peut en penser ce que l'on veut. En tout cas, il y a aussi ici des transports collectifs, il peut donc probablement y avoir une part des personnes qui arrivent par des transports collectifs, il suffit de mettre en place des dispositifs qui permettent des rabattements sur le Center Parcs. Cela a été évoqué.

Pour certains, il y a des solutions techniques pour réduire la consommation d'énergie. L'énergie la plus économe est celle que l'on ne consomme pas, a-t-il été répété à plusieurs reprises. En quelque sorte, il y a des cas où la dépense en énergie est contrainte, car on ne peut pas faire autrement. Pour certains, en quelque sorte c'est un luxe dont on pourrait se passer.

Je crois que j'ai terminé sur cet aspect, j'ai été évidemment très rapide, mais peut-être que M. Blain veut compléter. J'ai l'impression que cela le démange, allez-y ! Après, on passera au débat général. Je note qu'il y a déjà beaucoup de gens qui ont anticipé sur le débat général, donc ils laisseront si possible la parole aux autres.

Pascal BLAIN : Deux petits points de détail, sur le tourisme on a tourné la page très vite, et j'ai loupé l'interpellation du Président du Conseil départemental, sur la question de savoir ce que deviendra cette belle vitrine du Jura qui se trouvait au pavillon des cercles sur l'aire du Jura. Sans être des fans de l'autoroute, je fais partie de ceux qui considèrent que des millions de gens qui passent chaque année sur cette voie, qui s'arrêtent faire pipi seulement parfois, mais qui ont l'opportunité en tout cas de découvrir une belle vitrine du Jura à l'aire du Jura passent à côté, et je trouve que c'est dommage. On peut sans doute faire des choses sans y dépenser des millions.

Claude BRÉVAN : Pourquoi passent-ils à côté, car ce n'est pas assez visible, ce n'est pas bien aménagé ?

Pascal BLAIN : L'équipe précédente a « abandonné » l'opportunité de maintenir un pôle d'information sur cette aire du Jura, alors qu'à grands frais le département avait construit des bâtiments tout à fait remarquables dans l'esprit de Claude-Nicolas Ledoux.

Claude BRÉVAN : Il y a la fédération des chasseurs qui est juste en dessous.

Pascal BLAIN : Il y a effectivement des choses particulièrement intéressantes sur cette aire du Jura, et je trouve dommage que cela ne soit pas entretenu ou pérennisé. S'il y a des éléments là-dessus, je trouve que cela vaut la peine de réfléchir à en faire quelque chose pour le Jura.

Sur l'énergie, c'est dans cet intitulé-là qu'on est arrivé à parler de bilan carbone. Cela n'a rien à voir avec l'énergie, pour moi, c'est bien dans le volet environnemental, mais vous l'avez compris les débats étaient très denses et il a bien fallu équilibrer un peu différemment. Sur le bilan carbone, vous n'avez pas dit fatalement grand-chose. J'avoue être resté sur ma faim,

puisque pendant l'essentiel de cette réunion énergie, on a travaillé sur un tout petit morceau de ce bilan carbone, autour des énergies, mais on n'a absolument pas étudié les autres aspects, en particulier la notion de déplacement, la notion de transport.

Claude BRÉVAN : Même la notion de matériaux a été très vite évacuée.

Pascal BLAIN : Ce sont des choses qui sont pour moi très en dessous de ce qui doit être pris en compte. Et encore une fois, tout à l'heure dans le débat j'interviendrais de nouveau sur la question de l'opportunité du Center Parcs, mais pourquoi ne nous donne-t-on pas par exemple le coût en kilo ou en tonne/carbone par visiteur ? Sachant qu'il y a des solutions, si ce n'est de les éviter (et il est clair que je préférerais qu'on les évite), mais au minimum à l'autre bout – une fois qu'on n'a pas réussi à éviter, à réduire – c'est de compenser. Même là, la pauvreté des propositions me consterne alors qu'on sait très bien qu'avec un ou deux euros par personne, on pourrait compenser l'impact carbone lié au déplacement des visiteurs sur le Center Parcs. Si l'on multiplie cette somme par les 4 à 5 000 personnes visitant le site toutes les semaines.

Claude BRÉVAN : Comment compense-t-on avec un ou deux euros ?

Pascal BLAIN : Vous les donnez par exemple à une association qui va aller planter des arbres, des haies dans le Jura ou les entretenir. Vous créez une dizaine d'emplois de gens qui vont sur notre territoire entretenir l'environnement, entretenir des haies, générer des ressources avec du bois énergie, et stocker le carbone à travers ces haies par exemple.

Cela peut aussi être une compensation à l'échelle solidarité internationale, cela peut être une association internationale qui va intervenir en Afrique, pourquoi pas. Je ne suis pas là pour réclamer mon association et vous dire que je vais faire des haies, même si je sais faire, ce n'est pas le propos. Il existe des solutions, d'autres sociétés le font et je pense que Pierre & Vacances le fait ailleurs. J'ai été très déçu de ne pas voir la moindre allusion sur ces aspects. Si l'on peut avoir des réponses !

Claude BRÉVAN : Pierre & Vacances répondra globalement après.

Une intervenante : Je voudrais juste faire une proposition d'idée de tourisme, un peu dans la suite de mon intervention précédente. On a tous dans nos villages des maisons vides, nos collectivités pourraient très bien prendre la responsabilité de rénover l'une ou plusieurs de ces maisons pour des coûts moindres et par contre cela ferait travailler le BTP, puisque si on rénove par définition, on fait travailler des entreprises locales, et de créer des gîtes communaux.

Claude BRÉVAN : Il n'y en a pas déjà !

L'intervenante précédente : Pas forcément dans tous les villages. Cela existe, je ne dis pas que c'est une innovation. Mais multiplier ces entreprises crée de l'emploi local, car par définition, une personne s'en occuperait. Cela éviterait de construire, dans la suite de ce que j'ai dit tout à l'heure.

Jean-Luc MOREL : Je n'ai pas participé aux ateliers énergie, mais je m'étonne que la notion d'utilisation de bois énergie ne soit pas évoquée.

Claude BRÉVAN : Cela a été évoqué, c'est moi qui ai été beaucoup trop rapide.

Jean-Luc MOREL : On est dans un massif complet, c'est un potentiel énorme qui pourrait servir à la fois à Poligny et aux autres villes environnantes.

Claude BRÉVAN : Cela a été évoqué au niveau de l'hypothèse d'une chaufferie à bois, il semblait même que ce système ait été de loin préféré à la méthanisation sans que ce soit complètement arrêté. Rassurez-vous, cela a effectivement été évoqué.

Un intervenant : Deux éléments ont été soulevés, deux imprécisions dans les études carbone.

Premièrement, tout ce qui est induit par la création des réseaux pour monter sur le plateau, donc les évacuations d'eaux usées, les apports en eau, électricité et gaz, etc. tout cela a un coût carbone qui ne fait pas partie du périmètre de l'étude et qui doit le multiplier assez lourdement.

Deuxièmement, la séquestration carbone fait défaut du fait qu'un certain nombre d'arbres sont tombés. Donc, sur 30 ans, c'est un déficit de décarbonisation atmosphérique qui n'est pas pris en compte dans l'étude, mais plus globalement avec ce projet on s'éloigne quand même des objectifs qui ont été rappelés en début d'atelier sur la division par quatre à l'horizon 2050 de nos consommations globales.

Ce projet est-il conforme à cet objectif ? On peut en douter.

Claude BRÉVAN : Sur la séquestration carbone, lorsqu'il y a une distraction du régime forestier, vous êtes obligé de compenser et replanter quelque part. C'est une compensation avec un facteur allant de un à cinq.

Un intervenant : Selon la qualité. Sinon sur la politique d'émission de carbone, il y a un plan climat opéré dans le cas du pays. On ne va pas relancer le débat.

Claude BRÉVAN : Il est important que vous disiez que vous n'avez pas choisi la compensation financière, mais bien la compensation concrète en boisement.

L'intervenant précédent : Oui.

Claude BRÉVAN : Vous avez votre réponse. Sur le bilan carbone des équipements, je ne sais pas si le département a l'habitude de le faire. A vrai dire je ne sais pas si on le fait pour tous les travaux quels qu'ils soient, ce serait une grande nouveauté, cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir un essai. Il faudrait demander à l'ADEME quelle méthode ils appliquent à ma connaissance pour faire ce genre de bilan, il y a évidemment les transports de camions. Le conseil départemental peut-il répondre ? C'est une question qui n'a pas été creusée et qui n'est pas traitée d'habitude quand on fait des travaux à ma connaissance, sauf sur des gros travaux routiers. C'est fait pour une autoroute.

Gérard LACROIX : Une question très simple, on parle de bilan. Lorsqu'il a été question des retombées économiques, un aspect n'a pas été envisagé, à savoir le côté négatif des retombées environnementales. Va-t-on faire un bilan immédiat, un bilan à moyen terme ou un bilan à long terme ? Sur de tels projets, dans le cadre de l'évaluation environnementale, me semble-t-il, il serait indispensable de faire une évaluation à long terme pour avoir une indication précise du fait que ce projet, s'il se fait (car pour moi il ne peut pas se faire compte tenu des problèmes d'eau) est durable ou si ce n'est que du baratin ?

Claude BRÉVAN : Peut-être que Pierre & Vacances peut répondre sur les évaluations environnementales. Seront-elles nécessaires ou non, à quel niveau, sur quels sujets ?

Jean CHABERT : En tout cas en ce qui concerne le bilan carbone, il est fait sur 30 ans, méthode habituelle, c'est – me semble-t-il – du long terme. Je ne connais pas la durabilité du baratin, je ne sais pas répondre sur la dernière partie de la question.

Pour moi, en faisant ce type d'analyse, on intègre bien l'impact global sur la durée, et sur une longue durée. Je ne peux pas répondre autrement. Il n'y a pas de méthodes d'études à plus long terme, ce qui n'aurait sans doute pas de sens, d'impact environnemental en général. On sait par ailleurs que l'installation de ce genre de site recrée un environnement.

On sait par exemple, et je suis désolé de faire une caricature qui est un peu une incidence,

lorsque nous intervenons dans des forêts d'exploitation qui plus elles sont des forêts d'exploitation moins elles ont d'intérêt environnemental, les seuls endroits qui sont sensibles sur le plan environnemental ce sont les ornières créées par les engins. Donc, effectivement, on va recréer d'autres environnements à travers notre présence dans la durée, mais je ne pense pas que de ce point de vue-là, en dehors de l'impact carbone qui lui est analysé sur 30 ans, on puisse parler d'impacts récurrents sur l'environnement en dehors de cet aspect.

Claude BRÉVAN : Vous avez déjà beaucoup pris la parole, Monsieur là-bas au fond, donc ce Monsieur, puis on arrête sur ce sujet-là et on passe au débat général, si vous le voulez bien.

Un intervenant : Juste une question simple, je n'ai pas participé à tous les débats. A-t-il été évoqué le traitement de l'eau par l'ozone et pas uniquement par le chlore ?

Claude BRÉVAN : Non, je ne me rappelle pas l'avoir entendu.

Jean CHABERT : On ne l'a pas évoqué, je ne suis pas suffisamment technicien pour écarter d'un revers de main la solution. Généralement, on a un certain nombre de spécialistes qui analysent les différentes solutions de traitement. Jusqu'à maintenant sur nos projets, on est resté sur des traitements au chlore.

Claude BRÉVAN : On va passer si vous le voulez bien au débat général. Qui souhaite prendre la parole, chacun bénéficie de 4 mn, puisqu'il est très tard.

Brigitte MONNET, Conseillère régionale Europe Ecologie les Verts Franche-Comté : J'ai eu l'honneur de participer la semaine dernière au sommet mondial climat et territoire qui s'est tenu à Lyon. En ouverture de ce sommet mondial, un texte des acteurs non étatiques a été lu, et j'en ai repris le premier paragraphe : « lutter contre les dérèglements climatiques en évitant une montée des températures supérieures à 2 °C avec en perspective une limitation à 1,5 °C, telle qu'adoptée dans les accords de Cancun est aujourd'hui un défi majeur pour l'ensemble de l'humanité, une obligation commune des états mais aussi de tous les organismes et individus en capacité d'agir, chacun se devant d'assumer sa part de la responsabilité globale. Ici, à Poligny, nous avons notre part de responsabilité, ce sont les choix que nous devons faire dès aujourd'hui. Et nous pouvons faire ces choix aussi en tenant compte du résultat du grand débat citoyen planétaire qui a eu lieu et qui montre que 65% de la population française pensent que le changement climatique doit être une priorité ».

Si nous regardons le projet qui nous occupe actuellement, en quoi malgré sa présentation très développement durable par le promoteur Pierre & Vacances n'est-il pas soutenable ? Pour des questions d'urbanisme tout d'abord, nous sommes sur une situation caractérisée de mitage, d'artificialisation des terres et en l'occurrence d'une forêt. Je ne reprendrai pas ce qui a été dit tout à l'heure par Cécile Claveirole.

Pour rappel d'ailleurs, au moment du Grenelle de l'environnement, l'équivalent d'un département de surface agricole disparaissait tous les 10 ans. Aujourd'hui, c'est tous les 7 ans. Cherchez l'erreur !

Pour des questions d'énergie aussi, ce n'est pas un projet soutenable. Comment peut-on justifier de la consommation de 27 millions de kilowattheures par an d'énergie finale ? On parle en énergie finale, j'aimerais bien qu'on nous donne les chiffres en énergie primaire en fonction des modes de production de chaleur et d'énergie que l'on va utiliser.

Et une autre raison, parce que l'eau liquide est plus rare que l'or à l'échelle de l'univers. Alors chérissons au moins l'eau autant qu'on le fait malheureusement pour l'or. Mesdames et Messieurs les élus, et je suis une élue aussi un peu atypique je l'avoue, si vous voulez marcher vite continuez ainsi marchez seuls. Par contre, si vous voulez marcher loin, marchez ensemble, c'est-à-dire marchez avec les citoyens de ce territoire qui ont fait

des propositions et qui ont des propositions à faire pour le développement de leur territoire et aussi pour leur bien-être.

Donc, travaillons avec les forces vives. Il y a des projets alternatifs, en tout cas moi je m'y emploierai.

L'histoire nous montre sur ce territoire que par le passé des hommes et des femmes ont su se battre. Et Dominique je t'incite à écouter, parce que cela concerne l'agriculture, quand de grands industriels de l'agroalimentaire voulaient s'emparer du lait des agriculteurs jurassiens, la facilité ou le manque d'imagination ou le manque d'amour de leur territoire aurait voulu qu'ils disent « oui », c'était facile, on vend tout notre lait et tant pis advienne que pourra, mais ils ont dit « non », et aujourd'hui grâce à eux, grâce à leur structuration notamment en coopérative, grâce à la qualité des productions, notamment l'AOP Comté, toute la plus-value reste sur le territoire et bénéficie à l'ensemble de la filière, cela a été créateur d'emplois avec un véritable maillage territorial, ce que l'on ne retrouve pas dans le projet. Quand on parle de tourisme diffus, c'est un tourisme sur l'ensemble du territoire.

Alors j'ai envie de dire : merci à eux qui étaient des précurseurs, qu'ils nous servent de modèle à nous, à vous, aujourd'hui.

(Applaudissements.)

Jean François GAILLARD, Président de la Communauté de communes : Avant de commencer, je voudrais, malgré les coups de chaud qu'il y a eus, saluer la qualité et la sérénité des débats. Chacun a pu s'exprimer, des observations ont été faites, je pense que Pierre & Vacances en tiendra compte dans son projet, certaines sont certainement valables. J'ai aussi entendu que de nombreuses questions n'avaient pas eu de réponses, je pense que ce n'est pas vrai. Quand on voit le maire de Poligny, le président du Conseil départemental et ses services, Pierre & Vacances, je pense qu'ils vous ont apporté des réponses claires à vos questions. Bien sûr je suis d'accord, tout n'est pas clair à 100 %, mais malgré tout M. Chabert aujourd'hui a encore répondu de nombreuses fois à vos questions. De ce côté-là, je pense que vous avez quand même des éléments précis de Pierre & Vacances.

Je voudrais remercier Mme Brévan et son équipe pour la bonne tenue de ce débat.

Au niveau de la communauté de communes, le pré-protocole a été signé en juillet 2014. Depuis cette date, il n'y a eu aucun débat à la communauté de communes. Donc, je ne pourrais pas donner aujourd'hui l'avis de la communauté de communes, mais par contre je pourrais vous faire part de mes observations et de ma position personnelle.

À la question qui revient le plus souvent, à savoir le financement ; bien sûr, on a accepté un pré-protocole. Je rappelle qu'il a été validé par le conseil communautaire à 52 voix pour et une abstention. Donc, nous serons sûrement appelés pour le financement, mais c'est un financement un peu particulier. C'est un financement rentable, puisqu'il y a un loyer. J'ai été conseiller général et au conseil général on apportait des aides, des subventions aux entreprises pour leur développement économique et pour les créations d'emplois. C'étaient des subventions et là ce n'est pas le cas, c'est un investissement qui aura une rentabilité. On vous a dit tout à l'heure : 17 ans. Je fais confiance à la solidité de Pierre & Vacances pour assumer ses loyers pendant ces années de 12 ans + 8 ans.

Les aides qui ont été apportées par le conseil général ces dernières années, c'étaient des entreprises mais c'étaient aussi des affineurs, des fruitières. Les fruitières en ont bénéficié et d'une façon assez large.

On a parlé de l'emploi : 300 emplois, dont 220 ETP et beaucoup d'emplois à temps partiel, mais il n'y a pas qu'à Pierre & Vacances qu'il y a du temps partiel, on a la compétence

périscolaire et en périscolaire je peux vous assurer que de nombreux animateurs sont à temps partiel. On aimerait bien pouvoir les faire travailler tous 35 heures, mais on n'y arrive pas. Dans de nombreux secteurs, vous avez de l'emploi à temps partiel. Je crois que ceux qui pourront avoir un emploi partiel, même quelques heures par semaine, complété par un autre temps partiel dans une autre entreprise, je peux vous assurer que ces gens-là seront contents. On les rencontre tous les jours ces gens-là, il nous pose des questions et ils attendent, je peux vous l'assurer.

Au niveau de l'économie, je pense que les entreprises locales pourront monter des groupements, je l'ai fait pendant 40 ans et je peux vous assurer que les entreprises locales sont assez fortes pour pouvoir répondre à ce genre d'appel d'offres. Il suffit de se regrouper, de s'entendre, et je peux vous assurer lorsqu'il y a au bout des chantiers que les gens savent monter des groupements. Je leur fais confiance et je peux même leur dire que s'ils ont besoin de moi, je suis à leur côté. Cela va faire travailler les entreprises du bâtiment et les entreprises locales.

Ce sont les artisans qui vont faire la maintenance. Il y a toujours besoin dans ce genre de projet de peintres, d'électriciens, de carreleurs. A qui feront-ils appel ? À des entreprises locales, à des artisans, donc cela va donner du travail sur notre territoire d'une façon importante.

Je ne vais pas parler des réseaux, mais toutefois de l'eau. J'entends parler de la source de la Papeterie, de la source de l'Heute. Je pense que si l'on arrive à faire un bouclage avec le réseau sur le plateau, cela va régler de nombreux problèmes sur ces communes. On a travaillé à la communauté de communes sur le schéma de l'eau, demandé par le Préfet. Je peux vous assurer que sur certaines communes, c'est compliqué. Ce projet va certainement améliorer les réseaux d'eau sur ces communes.

La communauté de communes a la compétence du tourisme, c'est à nous de trouver les outils pour inciter les vacanciers à sortir de Center Parcs. On n'est pas plus bête qu'ailleurs, on devrait pouvoir y arriver, il y a le comité départemental du tourisme, la ville de Poligny. On est quand même assez fort pour pouvoir inciter ces gens à sortir. Il est vrai qu'ils doivent sortir. On dit que les gens restent à l'intérieur de la bulle, il est vrai que les jeunes veulent aller dans l'eau toute la journée, mais malgré tout je pense qu'on peut trouver des solutions pour que ces gens sortent.

L'accès, je voudrais remercier Pierre & Vacances et le Conseil départemental pour avoir recherché une solution alternative (vous voulez des projets alternatifs, en voilà un) pour avoir un accès par la RN5, ce qui quand même supprimera tout le désordre dans la traversée de Plasne. J'espère que cette solution ira au bout.

Un point n'a pas été beaucoup abordé, il faut savoir qu'il y aura des recettes fiscales. Je peux vous assurer, compte tenu des baisses de dotations, des charges de fonctionnement de plus en plus importantes, entre autres le périscolaire, que des recettes fiscales complémentaires permettront à la communauté de communes de pouvoir continuer des investissements. On a comme projet de faire une école de musique et une médiathèque. Il est vrai qu'aujourd'hui avec les finances de la communauté de communes, on ne peut pas, peut-être qu'avec des recettes fiscales complémentaires on pourra.

Vous pouvez ricaner ! C'est un service à la population malgré tout.

Pour terminer, personnellement je pense que l'implantation de Pierre & Vacances et Center Parcs est une chance pour notre territoire. Lisez les articles qui paraissent dans les journaux sur la Sologne, sur la Moselle, des élus Verts s'expriment !

(Commentaires dans la salle.)

J'ai lu le journal, que voulez-vous que je vous dise. Ce n'est pas vrai ? Ils sont satisfaits de Center Parcs sur les retombées économiques du secteur, pourquoi pas chez nous ?

(Commentaires dans la salle.)

Il n'y a pas eu un centime des collectivités.

(Commentaires dans la salle.)

Malgré tout, il y a quand même des retombées économiques sur le secteur.

C'était ce que je voulais dire.

Je voudrais répondre à Mme Attale Mottet, je suis d'accord on va organiser une réunion, mais par contre tout le monde doit jouer le jeu : la SAFER, la chambre d'agriculture, les agriculteurs traditionnels, les agriculteurs bio. Je peux vous assurer que quand il y a des terrains à répartir, il y a bien plus de demandes que d'offres. Les commissions cantonales de répartition des terrains ne sont pas faciles, donc pourquoi pas mais tout le monde doit jouer le jeu y compris peut-être d'autres structures.

Voilà ce que je voulais vous dire et je vous remercie.

(Applaudissements.)

André MIDOL : Mon propos va tenter de concilier l'inconciliable, c'est une gageure. Et à cet effet j'utilise abusivement deux logos, celui d'un opérateur touristique Center Parcs, celui d'un militant local Pic Noir. Les deux ont choisi un oiseau. Vous savez que les sœurs tiennent une chronique quotidienne depuis 600 ans, chaque jour elles écrivent dans leur livre et peut-être qu'à propos de l'année 2015, on lira un jour : durant trois mois le ciel de la ville aura grondé d'un affrontement entre deux logos (deux logos diront les philologues), deux logos aux noms d'oiseaux. Un débat qu'on voulait collégial se heurtait aux puissantes défenses du donjon médiéval. Tiens tiens, collégial et médiéval nous rappellent un certain banquet de 1500 personnes, un banquet comme la ville et ses habitants seuls savent en organiser tous les 600 ans.

Trêve de référence au passé, c'est de la construction d'une autre collégiale que l'on débat aujourd'hui et c'est d'un autre défi que l'on débat, celui de dresser chaque jour pendant 20 ans, deux fois par jour, la table du repas pour 2400 convives, un repas bio évidemment. Mais pour cela faudrait-il encore autour de la table réunir les deux logos, le celui de Center Parcs et celui du Pic Noir.

Pour ma part, je mets sur la table trois sujets ou trois plats, je propose ensuite de rebondir :

- Le développement économique, les priorités de l'action publique et l'emploi
- Le partage des richesses locales, enrichissement de savoir-faire
- Une réflexion : croissance, décroissance, environnement

Je sers mon premier plat. La France fait le choix (je l'ai dit déjà) via taxes, impôts, prélèvements sociaux, de capter 58 % de la richesse nationale pour la mettre à la disposition de politiques publiques. C'est un choix.

Il est sain et il est vital qu'à ce niveau-là de prélèvement, une partie seulement de cette richesse aille au développement économique local. L'opportunité ne se présente pas aujourd'hui pour Poligny d'accueillir une entreprise industrielle automobile, un grand de l'agroalimentaire, simplement un opérateur tourisme loisirs, Center Parcs, fait son offre. Le défi qu'il nous propose, c'est d'accueillir d'un coup 2400 habitants, de leur offrir sur 100 ha de

terrain le gîte, le couvert, l'énergie, l'eau, l'assainissement. Il est sain également qu'un exploitant privé connu, reconnu, puisse assumer dans un premier temps l'ingénierie financière, une part du risque (je l'espère), la maîtrise d'ouvrage du chantier et son exploitation commerciale ensuite.

J'ai tenté, mais je n'en dirai pas trop, d'écrire un texte que j'ai remis, où je compare l'impact économique de 170 millions d'euros privés/publics pour la rénovation énergétique des bâtiments à l'échelle du département et la même somme investie dans Center Parcs. Pardonnez-moi, mais la rénovation seule ne tient pas, elle coûte en subventions (donc de l'argent sans retour financier), elle concourt au seul maintien de l'emploi BTP pendant la seule durée du programme, rien ne garantit que dans 20 ou 30 ans les bâtiments rénovés seront toujours habités et utilisés, si la démographie et l'activité (je ne le souhaite pas) ne sont pas au rendez-vous. Le chantier Center Parcs lui débouche sur 20 années d'exploitation au-delà du chantier, espérons que ce soit le cas.

Mon plat numéro deux : partage des richesses locales, enrichissement des savoir-faire et éthique. Le projet représente une opportunité bien au-delà de l'emploi, et s'il n'y avait que l'emploi, je choisirais peut-être le camp des opposants.

Quelques pistes à attendre, un enrichissement des pratiques professionnelles et des métiers dans le domaine management gestion. C'est de l'entrepreneuriat, financement de projets, regroupement d'entreprises, appel d'offres, certification. Dans le domaine des métiers, les métiers d'aménagement, équipement, entretien des espaces publics, des espaces verts, des espaces aquatiques, bâtiment à énergie positive, démarche environnementale. On attend également de ce projet un enrichissement de l'offre locale de services et de produits, accroissement des volumes traités, réactivité face à la demande, circuit court pour le bâtiment, l'alimentation, les services, valorisation, adaptation des productions emblématiques du pays : vin, fromage, salaison, valorisation de l'offre touristique existante d'initiatives locales : eau, reliefs karstiques, salines, eau salée, escalade, maison pasteur. Et là une chose que personnellement j'attendrai et qui peut surprendre, je crois que cela peut être l'occasion de développer une éthique de l'environnement. Nous la pratiquons tous et nous pouvons essayer de la pratiquer à une échelle collective. Le trait paraît forcé aux yeux de certains, je le crois, le projet permettra l'affirmation d'une forte exigence éthique, une manière de construire et d'habiter, de produire, de consommer, y compris de l'énergie, de travailler sur le site, de nourrir, de se nourrir, se déplacer, vivre en harmonie avec les mondes aquatique, minéral, animal et végétal.

Poligny n'a pas attendu Center Parcs pour intégrer ces exigences, le projet entraînera l'ensemble du fait de sa taille et de sa notoriété. Il aura un effet de levier.

Mon plat numéro trois : croissance, décroissance, environnement, bilan carbone, élévation des températures, protection des chauves-souris, pollution des eaux, gestion des ressources, désaffectation du prieuré de Vaux-sur-Poligny, boutiques et appartements vides en centre-ville, construction sur des terres agricoles, etc., COP 21.

Ces interrogations ont toute leur place dans le débat mais au prix d'un choix, celui de mobiliser nos intelligences et non pas d'activer les peurs. La décroissance est une posture individuelle respectable, elle ne peut valoir projet de société au chaos climatique elle ajouterait le chaos économique et social, du moins est-ce un risque. Un obscurantisme écologiste serait aussi destructeur que les excès malencontreux du consumérisme.

De quelque appartenance qu'on se réclame, nos identités aujourd'hui (demain, j'espère que ce sera moins le cas) restent calées sur le travail, la détention des biens, le pouvoir d'achat, l'accès à la consommation, aux loisirs. Ce n'est pas un rêve, c'est structurel, c'est en nous. En sortir prendra du temps, supposera le passage du « je » au « nous ». Nous sommes en marche vers cette société du « co » : collaboratif, covoiturage, connexion, nous sommes en

marche seulement. Dans cette marche, je pense qu'une croissance saine fondée sur une consommation raisonnée vaut mieux qu'une décroissance brutale. Cette croissance saine se gère dans la durée et procède par étape. La venue de Center Parcs peut représenter sur les 20 prochaines années un levier local pour une transition énergétique intelligente et rigoureuse.

En rebond, sur ce débat, jamais probablement sur un dossier engageant le territoire, autant d'informations riches et de débats auront été proposés au large public, dont je suis. Merci à l'ensemble des parties.

Quelques pistes : ne pas perdre de vue, pour Pierre & Vacances entre autres, aucune des alternatives crédibles et créatrices d'emplois ; 9 heures de ménage à Center Parcs + 9 heures d'aide à domicile font 18 heures de travail, on atteint un mi-temps ; 6 emplois d'insertion dédiés à la recherche, à la collecte, la transformation du bois gaspillé pour alimenter une chaufferie bois sur le parc, ce sont 5 emplois possibles pour la LCG locale. Il faut associer au projet : ID Jura. La taille moyenne du projet, 400 au lieu de 800, fait que sera réduite la commercialité du site.

On peut proposer ou demander à Center Parcs de faire en sorte de pratiquer un dedans/dehors méthodiquement construit qui ne reniera rien du concept d'origine mais qui valorisera les compétences locales et le territoire. Cela s'est fait à Poligny au travers de la librairie... Trouver une forme d'association au financement par groupe, individuel, sur des petites sommes, sur des sommes plus importantes, pour que des citoyens en tant que citoyens – pas forcément investisseurs – puissent être aux différents tours de table.

Je vous remercie beaucoup.

(Applaudissements.)

Denis VUILLERMOZ, Vice-président du Conseil régional de Franche-Comté chargé du sport et au tourisme: Beaucoup de choses ont été dites ce soir donc je serai très rapide. Je voudrais tout d'abord répondre à certaines interrogations sur la politique touristique. Quand on a parlé des appels à projets, simplement au niveau de la région Franche-Comté, cela fait 5 ans que chaque année il y a des appels à projets et cette année on a eu 11 réponses, le jury s'est réuni en début de semaine pour les retenir, pour 500 000 € d'investissement fondé essentiellement sur l'innovation en matière d'hébergement, en matière de circuit, en matière de découverte de l'environnement, et tous les différents projets qui ont pu être proposés.

C'est vrai que le projet de Center Parcs amène de très nombreuses interrogations et des débats intéressants. Je voudrais tout d'abord souligner la qualité des échanges qu'il y a eu, les interrogations que chacun a pu apporter, et que maintenant on peut et on doit se faire une opinion ; bien ou mal, je ne sais pas, je me suis interrogé beaucoup, je me renseigne et je vais encore me renseigner sur justement l'impact économique des Center Parcs. La meilleure façon est d'aller rencontrer les élus qui ont été porteurs de projets dans les années passées. Je pense que c'est ce que je vais faire dans l'année qui vient, à titre personnel ou accompagné par d'autres élus, pour aller voir ce qui se passe, parce que j'aime bien savoir la réalité des choses.

Les débats que nous avons eus ces jours permettent de se faire une opinion et je pense que le rapport que je rendrai à mes collègues sera suffisamment riche et permettra de prendre une décision collective, avec les autres collectivités concernées par le projet, pour justement accompagner ou non ce projet puisque la décision n'est pas totalement prise, la maquette financière n'est pas assurée, et on peut encore réfléchir à ce projet.

Je pense que le Center Parcs peut être une occasion de développement, de notoriété. Je crois que je l'ai déjà dit, excusez-moi, je radote un peu de temps en temps, il y a dix ans quand Pierre & Vacances est venu dans la région de Lons-le-Saulnier pour faire un

Center Parcs j'avais eu l'occasion d'en parler, déjà, avec les responsables de Center Parcs en leur disant que je ne comprenais pas trop cet aspect de tourisme enclavé et qu'à mon avis il était nécessaire que les touristes puissent sortir. C'est le cas à l'heure actuelle. C'est donc un atout pour le tourisme local de profiter de cette nouvelle clientèle pour faire découvrir les espaces et leur offrir donc de nouvelles activités, c'est l'aspect qui est aussi, à mon avis, important et positif.

On va parler des schémas régionaux et départementaux du tourisme mais les priorités, c'est faire venir une nouvelle clientèle, diversifier les modes d'hébergement, diversifier les activités que l'on offre au tourisme. Je pense qu'à l'heure actuelle nous sommes un petit peu dans cet état d'esprit.

Je vais terminer parce que nous avons déjà dit beaucoup de choses. Sachez simplement que je ferai le rapport clair, et précis, de tout ce qui a été dit, pour et contre, à mes collègues. Merci.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : M. Pouillard, pas longtemps parce que vous avez déjà beaucoup parlé. Il reste des demandes de parole et il est presque 23 heures 30.

Bernard POUILLARD : Il y a une chose dont on n'a pas parlé. Il apparaît que tout a été dit au cours des débats sur le Center Parcs, malgré cela je voudrais revenir sur certains points, comme l'ont demandé plusieurs intervenants. Ce Center Parcs avec la bulle tropicale – je devrais dire « la verrue tropicale », et je suis gentil – est-il opportun dans notre beau Jura ? La réponse est non, notre Jura possède assez de beautés naturelles. Vous avez peut-être vu dernièrement le beau reportage sur les cascades du Hérisson, sur la 2, et la liste n'est pas exhaustive.

Au cours de conversations, Mme Brévan m'a dit être éblouie par la beauté de ce département ; merci, Madame. Alors, pourquoi bousculer la nature par ce genre d'aménagement artificiel qui n'intéresse qu'une petite partie de la population ?

Evidemment, on nous parle de maillage de la France à plus de 2 heures de voiture d'un Center Parcs. On croit rêver, à l'heure où l'on multiplie les conférences pour la lutte contre le réchauffement climatique. Bien sûr, et c'est de bonne guerre, au Carcom une personne nous a fait un exposé, assez impartial du reste, sur le Center Parcs des Trois Forêts à Hattigny, avec de beaux chiffres. J'ai entendu souvent le mot « stratégique ». Après la séance, je lui ai demandé s'il était stratégique de massacrer autant d'hectares de forêt pour du loisir.

Maintenant, Messieurs les responsables, je défends l'entité forestière avec conviction – et non « entêtement » comme cela m'a été reproché par un anonyme – et cela avec d'autant plus de conviction qu'elle est muette, et la cause juste. Je vous en prie, respectez-la, elle a une âme, nos anciens y ont laissé le meilleur d'eux-mêmes et c'est grâce à eux et leurs efforts, si elle est à ce stade de développement. Si elle n'avait pas existé, Pierre & Vacances n'aurait eu aucune tentation.

Je sais, après discussion, que pour certains c'est presque un cas de conscience, leur choix est difficile.

Le déplacement du site n° 1 plus au Nord ne règle rien, sauf pour le village de Plasne, les meilleures parcelles sont toujours impactées. Comme le signale à juste titre l'ONF, la récolte forestière va être moins forte dans les prochaines années en raison de la tempête de 1999 et des chablis des années suivantes. Alors, de grâce, ne touchez pas les zones les meilleures !

C'est pour ces raisons que j'ai suggéré, en accord avec l'ONF, le site n° 2. Je suis surpris du compte rendu du cabinet d'étude : soi-disant, la flore est la même qu'au site n° 1. Ce site est

moins humide que le site n° 1 et les quelques lapiaz au Nord-ouest ne présentent pas une grosse gêne. De plus, il offre l'avantage de moins perturber l'activité forestière et est d'un accès peu coûteux, différent de l'accès pour le site n° 1 – on a dit 1,5 M€.

Autre point dont je n'ai pas entendu parler : la chasse. Puisqu'il faut un périmètre de sécurité par rapport à l'habitat, une grande surface forestière risque d'être interdite, de ce fait la densité du gibier va augmenter dans cette zone, ce qui risque d'être néfaste pour les jeunes plantations. Même si l'on nous dit que nous sommes très en amont du projet, Messieurs les responsables, ayez de l'audace ! Je sais que vous n'en manquez pas. Ayez l'audace de ne rien faire, ou alors, choisissez le moindre mal. Il y a tellement à faire dans d'autres domaines pour donner du travail à nos entrepreneurs. Mettez des financements incitatifs. Attention à la planche savonneuse du « tout loisir », le pain et les jeux, cela ne fonctionne pas longtemps. Les civilisations anciennes se sont autodétruites, prudence, donc.

Claude BRÉVAN : M. Pouillard, il faut conclure.

Bernard POUILLARD : J'ai terminé. Je voudrais dire aux employés de Pierre & Vacances que mes propos s'adressent au système Pierre & Vacances. Je sais que vous devez faire votre travail. Merci.

(Applaudissements.)

Véronique GUISLAIN, Poligny : Je m'adresse plus particulièrement à Mesdames et Messieurs les Elus qui portent le projet Center Parcs.

Depuis les années 60, nous assistons à une mainmise inexorable sur nos espaces naturels et nos paysages par des promoteurs immobiliers, chantres de l'industrie touristique. C'est ainsi que, du promoteur immobilier Pierre Schnebelen qui inventa le concept de « station intégrée skis aux pieds » au promoteur immobilier Gérard Brémond, qui a investi tous nos bords de mer, nos lieux de vie sont colonisés par ces marchands frénétiques qui n'ont qu'un objectif : faire du business. Et maintenant qu'ont été enlaidis nos montagnes et nos rivages, Monsieur le promoteur Gérard Brémond a trouvé un nouveau champ d'investigation : nos forêts.

Ces initiatives ont entraîné l'immense marché du tourisme, accompagné par sa cohorte de marchands du temple. Depuis 60 ans, nous subissons le diktat des plaisirs vains, futiles, qui laissent dans la bouche un goût d'inachevé. Avons-nous vraiment besoin de payer pour notre plaisir ? Faut-il monnayer un coin de nature pour se sentir bien ? Est-il vraiment nécessaire que nos paysages soient aménagés pour les savourer ? « Le bonheur est dans le pré, cours-y vite, cours-y vite, le bonheur est dans le pré, cours-y vite, il va filer », disait le poète Paul Fort.

Des images de bonheur s'associent à ces quelques mots : pique-niques champêtres, baignades au lac, cueillettes sauvages, tous plaisirs partagés entre amis, spontanément, autant de pépites qui sont un trésor au fond de notre mémoire.

Qu'est-ce qui en fait un trésor ? C'est le partage, le faire ensemble. Car voyez-vous, Mesdames, Messieurs les Elus, il s'agit bien de cela quand on parle du Jura. Merci à ces hommes et ces femmes qui ont façonné et façonnent encore ce pays en mettant en commun le fruit de leur labeur. Mettre en commun, le faire fructifier dans le sens noble du terme ; car ici, Monsieur le Promoteur, fructifier veut dire mettre ses ressources en commun, au bénéfice de la communauté. La fruitière est devenue coopérative, mais elle est toujours l'alliance des personnes de bonne volonté qui font ensemble.

Je souhaite, Mesdames, Messieurs les Elus, qu'avant de livrer une partie de notre patrimoine aux griffes mercantiles, vous réfléchissiez à l'image du Jura que le promoteur va véhiculer pour vendre sa soupe. Notre Jura sera banalisé par des clichés, les mêmes plaisirs sont

offerts, que dis-je offerts, vendus, et à un bon prix, que l'on se rende dans le Jura, en Normandie ou en Sologne. Voulez-vous vraiment que l'identité jurassienne, nos valeurs, soient dévoyées, détournées par un message médiocre, uniforme, sans saveur ? Etes-vous réellement prêts à sacrifier l'identité jurassienne sur l'autel du profit ? J'espère que vous saurez vous ressaisir.

Les citoyens vous ont fait savoir qu'ils sont prêts à travailler avec vous, pour imaginer des ressources issues de notre créativité commune et de notre volonté du vivre ensemble. Continuons d'agir main dans la main pour notre beau pays, comme l'ont fait nos prédécesseurs. Nous sommes héritiers du patrimoine qu'ils nous ont laissé. Ne le bradons pas.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Nous ne lui demanderons pas de bisser. Il faut laisser la parole aux autres.

Jacques GUILLOT* : Bonsoir. Nous sommes un certain nombre dans la salle à avoir fait partie d'une liste municipale, il y a un peu plus d'un an. Nous n'étions pas tout à fait d'accord, sur notre liste, et nous avons eu une position qui a été qualifiée d'ambigüe parce que nous avons dit : « Center Parcs, oui mais ». Le « mais » était parce qu'on se posait un certain nombre d'interrogations sur l'environnement, sur l'eau, etc. Rassurez-vous, je serai très bref. Si j'avais à reconduire cette liste maintenant, ce serait « non, parce que », exactement pour les mêmes arguments, l'eau, l'environnement, etc.

(Applaudissements.)

Daniel BRETIN : J'avais prévu une petite intervention, je vous rassure, je vais faire une rapide synthèse.

Je vais revenir simplement sur un point qui me paraît important : le partenariat privé/public, développé à travers le choix de la création d'une SEM (Société d'Economie Mixte). Le recours à une SEM est-il opportun dans ce type d'opération ? Je crois un tout petit peu rêver. Il me semble que l'initiative de la création de la SEM vient de Pierre & Vacances, et j'ai l'impression que ce sont les collectivités territoriales qui sont suiveurs dans cette affaire. Je rappelle que la première condition pour créer une SEM est qu'il faut qu'il s'agisse d'une activité d'intérêt général. Personne ne l'a démontré clairement au cours de ces débats.

Deuxièmement, le point sur lequel je rejoins des interventions précédentes : sur le transfert des risques aux collectivités territoriales : c'est très clair, une partie des risques est transférée aux collectivités territoriales. On voit très bien que le retour d'investissement s'effectue en grande majorité sur Pierre & Vacances et que le retour d'investissement pour les collectivités territoriales est moins évident qu'on peut l'imaginer.

Troisième point sur lequel je voudrais insister : la situation financière de la France. Les collectivités territoriales contribuent actuellement à hauteur de 200 milliards pour la dette publique en France, donc c'est très important et on s'aperçoit que la tendance sur ces dernières années est un peu un emballement de la machine.

Autre point, j'ai cru entendre qu'un audit financier était prévu au niveau du département, je croyais que nous allions avoir quelques échos de cet audit au mois de juillet. Or, par hasard, la restitution n'est prévue qu'au mois de septembre, après la clôture du débat. C'est quand même curieux. J'aimerais bien que les responsables départementaux nous donnent quelques éclaircissements là-dessus.

Enfin, dernier point : chaque fois que l'on a posé la question aux collectivités territoriales, que ce soit la Région, le Département, l'Association de communes, la Ville de Poligny,

personne n'a été capable de nous dire à quelle hauteur il investirait dans cette opération. On ne sait pas, aujourd'hui. Je crois que la moindre des choses si l'on veut avoir un peu de recul par rapport à cette opération, serait que l'on connaisse ce montant de financement et que l'on puisse en mesurer l'impact sur l'équilibre financier de chaque collectivité territoriale.

Je tenais à soulever ces points. L'argent étant le nerf de la guerre, je crois qu'il faudra que nous ayons des éléments un petit peu plus clairs sur cette opération.

(Applaudissements.)

Marie-Odile MAINGUET, Montain : Bonsoir. Ce texte est un texte collectif. Ce soir, ce n'est plus à Pierre & Vacances que nous nous adressons mais aux représentants des collectivités impliquées dans le projet. Nous rejetons ce projet sur sa nature même, qui est anti-écologique, mais aussi sur la manière dont il nous est présenté. Nous relèverons donc les manques et les défauts les plus criants.

Défaut de transparence : c'est bien en catimini qu'il a été préparé pour apparaître début 2014, puis en juin de la même année sous forme d'un pré-protocole d'accord, invalidé au Conseil Général. Mais, c'est d'abord une association de citoyens, le Pic Noir, qui diffuse les premières informations au public ; et il faudra attendre décembre 2014 pour qu'une première réunion publique soit organisée par le Conseil Général. Comme trop souvent, nombre d'élus mettent le citoyen devant le fait accompli.

Faiblesse de la légitimité. La relative faiblesse de notre démocratie devrait ramener à un peu de modestie. Pour le canton de Poligny, les deux conseillers départementaux ont été élus en 2015 avec 35,03 % des inscrits, c'est-à-dire guère plus d'un électeur sur trois. On est très loin d'une démocratie participative. La majorité silencieuse, si souvent citée, ne peut être revendiquée ni par les pour, ni par les anti, mais nous pouvons tous nous interroger sur cette lassitude, cette désespérance, ce sentiment d'impuissance et de non-reconnaissance faisant que trop de citoyens se désintéressent de l'avenir de leur territoire. Nous entendons trop souvent : « On ne pourra rien changer, c'est plié d'avance, on n'a pas notre mot à dire ».

Absence de cohérence. Pour nous, ce projet n'a pas de légitimité, pas plus que de cohérence, ni avec le schéma départemental du Tourisme, ni avec les plans Energie-Climat territoriaux qui se développent dans de nombreuses collectivités, ni bien sûr avec l'Agenda 21 du Département. Je cite : « Intégrer les enjeux environnementaux et de préservation des sites, valoriser l'image du Jura à travers l'environnement et le cadre de vie, valoriser la spécificité du Jura ».

Absence de clarification sur les engagements financiers des différentes collectivités. Le Conseil départemental nous dit en réponse à la question 65 : « La collectivité départementale n'est pas le chef de file du projet, celle-ci se positionne en accompagnement des collectivités locales et de la Région ». Pour la Région, M. Vuillermoz reste très vague quant à son soutien réel, M. Bonnet nous dit que le financement à l'intérieur de la SEM se fera selon la taille de la collectivité et que donc Poligny ne donnera qu'une petite part. Nous ne savons rien de l'engagement de la Communauté de communes du Comté de Grimont. Sur le financement, nous avons même la très forte impression que chacun cherche à se défiler. Y a-t-il vraiment une collectivité qui souhaite porter ce sujet, qui souhaite être chef de file ?

Absence de réflexion sur le projet. Nous n'avons pas vu trace de la moindre interrogation venant de vous. Nous ne connaissons aucune démarche que vous auriez initiée auprès de vos services pour enquête, analyse, audit. Nous n'avons vu que votre satisfaction devant ce projet. Nous n'avons pas vu la moindre prudence, nous n'avons pas vu la recherche de garanties réelles, nous n'avons pas vu une analyse de l'intérêt général, nous n'avons pas vu la recherche d'une analyse incorporant le moyen ou le long terme. Nous ne voyons que propos évasifs, approximations sur les chiffres et les conséquences, analyses rudimentaires

et surtout, appels à la confiance. Nous n'avons vu que votre espérance dans des retombées fiscales. Les promesses de Pierre & Vacances, vous les faites vôtres ; votre sort est le nôtre ; par conséquent, il serait lié à celui de Center Parcs. Mais, c'est pire que cela. Vous oubliez que si Center Parcs c'est Pierre & Vacances, Pierre & Vacances n'est pas que Center Parcs, ce sont des appart'hôtels, des multipropriétés, des résidences de mer, des résidences de montagne, des résidences urbaines et sénioriales, des Adagio, des villages-nature, des hôtels, le Maroc, la Bourse, les titrisations, et la crise de l'un de ces morceaux, c'est la crise du tout. Quid alors des promesses, des engagements, du durable, des retombées économiques ?

Nous attendons donc de la transparence, de la démocratie participative qui seule apportera la légitimité aux élus, de la cohérence, des clarifications sur le plan financier, ainsi qu'une certaine sagesse dans la gestion de l'argent public, de la réflexion. Transparence, légitimité, cohérence, clarification, réflexion, ce sont les qualités relevant de la droiture d'esprit que nous attendons de nos élus. Attention, nous ne mettons pas tous les élus dans le même panier, beaucoup font de leur mieux pour assurer les missions, mais là, précisément, sur ce projet, ce n'est pas le cas. Donc, nous ne pouvons pas vous suivre, et rejetons ce projet de Center Parcs.

(Applaudissements.)

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura : Mesdames et Messieurs, j'aurais aimé entendre ce discours lors d'une séance au Conseil général l'année dernière, malheureusement j'en ai été privé. Désolé, Marie-Odile, mais tu étais conseillère départementale – générale, à l'époque – et je ne crois pas t'avoir entendue défendre la non-implantation du Center Parcs avec autant de vigueur.

(Applaudissements et contestations.)

Je vous renvoie aux écrits du Conseil général, toutes les séances sont prises au mot à mot, vous verrez donc... Non, ce n'est pas honteux ! A un moment donné, il faut assumer, Mesdames et Messieurs, sa responsabilité politique.

(Huées.)

Madame Mainguet fait partie d'une majorité au Conseil régional...

Marie-Odile MAINGUET : Pardon ! S'il y en a une qui a pris ses responsabilités ce jour-là, c'est moi ! J'étais la seule à donner des arguments contre !

(Applaudissements.)

Je me suis fait insulter par l'ancien président du Conseil général ! J'ai mis des jours à m'en remettre ! Alors là, il ne faudrait pas exagérer !

Claude BRÉVAN : C'est enregistré, inutile de vous dire qu'aucun de ces propos ne pourra figurer dans le verbatim parce que cela devient inaudible, Madame, et tout le chahut qu'il y a fait qu'on ne pourra pas retranscrire.

(Intervention inaudible.)

Je ne dis rien sur le fond, simplement que puisque vous criez tous ensemble on n'entend pas.

(Intervention inaudible.)

Clément PERNOT : Avant de dire que je mens... Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. J'ai dit seulement à Marie-Odile (vous le reprendrez, tout est enregistré) que j'aurais

aimé qu'elle nous donne un discours de la même tenue lors du débat l'année dernière au Conseil général. Je m'excuse, je sais qu'elle s'est abstenue, je sais qu'elle a eu le courage parfois d'affronter le Président Perny, j'étais d'ailleurs un de ceux qui prenaient le plus sa défense, elle doit s'en souvenir puisque je rebondissais systématiquement sur les arguments.

(Intervention inaudible.)

Parce qu'à un moment donné, Madame, quand des personnes parlent au nom de leur engagement politique, il faut aussi...

Dans la salle : C'est hors sujet !

Clément PERNOT : Non, ce n'est pas hors sujet, Mme Mainguet est conseillère régionale, elle s'est affichée ici comme représentante d'Europe Ecologie, donc... Mais je comprends que cela gêne certains ! Quand on fait partie de majorités, et que ces majorités jusqu'à preuve du contraire, tel le Conseil régional, déjà, amènent le projet... Pour ceux qui l'ignoreraient, ce projet est venu dans le Jura via l'Agence régionale de développement, financée principalement par le Conseil régional. A partir de là, le Conseil régional a décidé de faire partie du tour de la table et je n'ai ni vu, ni entendu de positions affirmées prises par les uns et les autres dans la majorité du Conseil régional, surtout sur la partie représentant EELV, se prononcer sur ce sujet... Je ne l'ai pas vu, moi ! Il y a eu peu de virulence sur le sujet.

Je reviens sur un débat qui, me semble-t-il, a eu son intérêt. Si j'ai voulu répondre politiquement par le début de mon propos, c'est parce que des engagements politiques ont été pris, donc il était naturel que l'on apporte une réponse de même nature.

Concernant un certain nombre de questions, je vais parler de l'aire du Jura. Vous voyez, Monsieur, c'est encore une décision politique, puisque c'est la majorité précédente qui a décidé de mettre fin à la concession. Il y avait eu un investissement de 6 M€ du Conseil général dans le Pavillon des cerfs, une concession qui marchait très bien, en relation avec l'APRR, et nous avions plus de 50 000 visiteurs par an. Il a été décidé par la majorité ancienne du Conseil général de supprimer les investissements dans ce projet et d'y mettre fin. L'APRR a repris son terrain, a récupéré le bâtiment, et en a fait l'exploitation qu'elle désirait en faire. Malheureusement, nous sommes maintenant hors sujet sur ce site, il n'est plus de notre responsabilité, sachez-le, et je suis le premier à le regretter. Joël Simon, ici présent, avait fait un excellent travail sur cette aire du Jura, avec le développement également de « Made in Jura ».

Pour revenir au projet de Center Parcs, Jean-François Gaillard a précisé la position de la Communauté de communes, qui était connue en tant que chef de rang avec la commune de Poligny sur ce projet. Pour ma part, je l'ai dit, le Conseil général ne s'engage plus dans des projets en tant que Conseil départemental, si le sujet ne relève pas de sa compétence propre, mais en l'occurrence il s'engagera derrière ces collectivités puisqu'elles ont manifesté le désir d'aller plus en avant. Donc, c'est une décision venant des élus du territoire, pour un projet de développement du territoire, et il est naturel que dans la mesure de ses moyens le Conseil départemental – je puis vous l'affirmer aujourd'hui – ait décidé d'accompagner le territoire puisque nous avons voté dernièrement, lors de la DMA, un accord de pré-protocole à l'identique de celui qui avait été voté précédemment. Nous l'avons d'ailleurs voté à l'unanimité de l'assemblée départementale, pour faire passer le message.

Nous continuerons donc à nous engager derrière votre projet, s'il doit se poursuivre. J'attends avec impatience les préconisations de la Commission.

Concernant le financement, je veux vous sécuriser en partie, nous ne sommes pas dans une démarche d'irresponsabilité des élus, je vous rappelle qu'il y a quand même la Caisse des

Dépôts et Consignations à nos côtés, ce n'est pas une maison réputée pour sa mauvaise gestion... Sûr ou pas sûr, le projet de la SEM se construit avec elle, que je sache. Donc, si demain il doit y avoir une SEM, elle sera reconstruite avec la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations, c'est pour nous une garantie quelque part absolue, je les ai rarement vus jouer avec fantaisie avec les finances publiques, donc je suis particulièrement rassuré. Comme on l'a rappelé en différentes occasions, la participation du Département dans cette SEM se fera par le biais d'un capital qui trouvera sa rémunération via la location que nous proposera Pierre & Vacances.

Tous les côtés techniques du projet ne peuvent pas être travaillés de manière définitive. Je ne vais quand même pas faire plancher les services tout l'été sur l'ensemble des sujets, ne sachant pas si Pierre & Vacances va installer ce Center Parcs à Poligny. Ce sont eux qui prendront la décision de dire oui ou non. Mais, j'assume, s'ils disent oui, si la Caisse des Dépôts et Consignations dit oui, nous suivrons. Une majorité s'est prononcée sur le sujet, je ne la considère pas comme silencieuse, ce sont des élus qui représentent un territoire, qui ne se sont pas cachés pendant le débat électoral, qui ont affirmé leur position concernant ce projet, donc on n'est pas dans un déni de démocratie, mais au contraire, dans l'affirmation du fonctionnement démocratique sur un territoire où des élus décident de s'engager derrière une entreprise privée. Ce n'est pas la première fois et ce ne sera sûrement pas (je l'espère du moins) la dernière fois. On a rappelé durant le débat de ce soir l'implication forte du Conseil départemental auprès de la filière Comté, avec la rénovation et les investissements dans les filières. Heureusement qu'on l'a fait, c'est pourquoi c'est aujourd'hui une véritable réussite. Je parle sous le contrôle du président de la Chambre d'agriculture.

Nous continuerons de le faire sur des projets car l'investissement dans le milieu économique, le soutien au milieu économique n'est pas une nouveauté, cela fait partie du système. On est dans une économie qui prélève 58 % des richesses, heureusement qu'elle redistribue, s'il n'y avait pas cette redistribution je ne vous explique pas dans quelle situation nous serions. Heureusement que ceux qui contribuent largement, comme les entreprises, à un moment donné, parce qu'il y a cette organisation de redistribution, ont leur part dans cette affaire.

Je vous l'affirme, Messieurs, avant que vous preniez votre décision au sein de votre groupe, le Conseil départemental sera à vos côtés. J'ose espérer que le Conseil régional qui a amené cette affaire sur le département sera également à nos côtés pour ce projet, parce qu'il en est du développement du tourisme sur l'ensemble de la région et il saura évidemment en tirer profit. Je ne voudrais pas qu'un revirement lié à des instants électoraux... On sait que ces périodes-là, mon cher Denis, sont toujours troubles, tu ne seras plus en lice mais je crains que ce ne soit pas le cas de tout le monde. Passons. J'ai pour ma part des engagements de certains au niveau régional, qui n'hésiteront pas à suivre ce projet avec toute la détermination qui est la nôtre aujourd'hui.

Que vous dire de plus ? Quelque chose qui donnera peut-être raison à bon nombre d'entre vous. J'ai retrouvé dernièrement de vieilles photos de Chale*, il n'y avait pas le domaine, il n'y avait pas la pergola, c'est magnifique, ce sont des photos de toute beauté. En les regardant, je me disais : « Que faut-il faire ? Revenir à l'état passé, sans toutes ces petites maisons collées les unes aux autres, un peu disgracieuses ? Que ferions-nous aujourd'hui sur un dossier comme celui-là ? Ferait-on Chale* 1 ? ». J'ai retrouvé également la rivière d'Ain magnifique, sinueuse, en lieu et place de Vouglans. Fait-on Vouglans ? Ne fait-on pas Vouglans ? Je laisse cela à votre appréciation.

Mesdames et Messieurs, nous en sommes là aujourd'hui, nous pouvons tout laisser en l'état, aller vivre ailleurs, oui vivre ailleurs parce qu'économiquement, si nous n'avions pas ces richesses-là aujourd'hui, entre autres, que ferions-nous ? Ces investissements génèrent de la plus-value qui génère de l'emploi, qui génère de la richesse locale, de la richesse nationale. Ce sont des investissements dont on a besoin et je crois que ceux de

Center Parcs s'inscrivent dans cette logique-là. C'est pourquoi, à titre personnel, et je partage cette idée à l'unanimité avec les membres du Conseil départemental, je pense que nous avons besoin d'investisseurs de cette nature. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à leur dire haut et fort, malgré le fait que tout le monde ne partage pas cette analyse (je le comprends)... J'ai écouté vos débats, j'ai beaucoup appris, mais derrière il y a des considérations sur lesquelles il me semble que pour l'avenir de nos enfants sur le territoire nous devons les prendre en compte, et l'aspect économique ne peut pas être renié.

Voilà ce que je peux dire ce soir. Je suis désolé d'avoir généré un peu de tensions, mais c'est le débat.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Madame, vous avez été mise en cause, donc juste un droit de réponse, puis un dernier mot de M. Blain, et nous allons conclure car il est minuit.

Marie-Odile MAINGUET : M. Pernot, que je sache, je ne vous ai jamais attaqué, je vous demande d'en faire autant, de garder un peu de fair-play. Par ailleurs, si vous voulez être crédible lorsque vous affirmez des choses, vérifiez, reprenez les débats qui ont eu lieu à la Région, Denis peut vous en faire part, c'est sur le site des élus EELV de la Région, allez voir ce qui a été dit à ce moment-là. Une dernière chose : on n'est pas dans une République bananière. Ce qui m'inquiète, ce n'est pas qu'avec la majorité dans laquelle je suis on puisse avoir des votes différents, c'est la diversité des élus ; ce qui m'inquiète le plus c'est que chez vous, on vote tout pareil, sans se poser plus de questions.

Claude BRÉVAN : C'est un propos que vous auriez pu éviter, cela a peu à voir avec le débat, Madame ; « République bananière » n'était pas tout à fait opportun.

Pascal BLAIN : Je vous promets d'être très rapide. Le débat se doit d'interroger l'opportunité même du projet, ce n'est pas ce que j'ai vécu ce soir où l'on a abordé des choses par petits tronçons techniques et thématiques. Le débat public, au sens où la loi l'a installé, c'est bien cela : réinterroger l'opportunité des projets, et ce, à l'aune de l'impact sur l'environnement. On n'est pas tout à fait dans ce cadre, je le regrette.

Pour ce qui concerne France Nature Environnement, ONG que je représente à l'échelle régionale (et tout à l'heure Brigitte Monnet est intervenue) il est clair que FNE sera forcément en travers de la route de ceux qui militent pour artificialiser les sols. Il y a là un enjeu pour la biodiversité, que l'intervention tout à l'heure de Cécile Claveirole a bien souligné ; on ne peut plus continuer sans faire attention à nos sols.

Deuxième point : changement climatique, questions énergétiques, c'est la COP 21, il est clair là aussi que pour nous, ce projet n'est pas compatible et ne peut pas être retenu en tant que tel.

Enfin, l'eau et le karst sont des points qui ont fait débat, qui ont été largement développés, troisième argument faisant que FNE ne peut pas recevoir ce projet en l'état.

On nous a dit que Pierre & Vacances avait répondu à toutes les questions. Il en est une qui me taraude depuis le premier jour : Roybon, Messieurs. Quand allez-vous nous annoncer que vous renoncez à Roybon ? Cette question n'a jamais reçu publiquement de réponse. Je vois M. Klotz qui hoche la tête en disant « jamais », mais pourquoi donc ? C'est exactement le cas typique où tout a été démontré : il n'y a pas de compatibilité du projet avec le développement durable. Pourtant, votre société, Messieurs, démontre qu'elle a du savoir-faire, qu'elle sait faire des choses remarquables. On a évoqué ensemble le projet du Village-nature à Marne-la-Vallée. Si la zone de chalandise qui vous intéresse est effectivement Lyon, Genève, Grenoble, etc., pourquoi ne pas faire la même chose que le Village-nature en région lyonnaise ou en région genevoise ?... Non, c'est bien la question de l'opportunité car

encore une fois, si Center Parcs correspond à un vrai besoin par rapport à une clientèle, alors il doit se faire dans la région lyonnaise, en zone urbaine. Vous savez le faire à Paris, pourquoi proposer de venir ici ?

Quelqu'un l'a dit, vous avez dans un premier temps colonisé les bords de mer, puis la montagne, aujourd'hui la campagne est le seul lieu où il n'y a pas une législation permettant de protéger les milieux, qui pourtant mériteraient d'être protégés, à l'aune des enjeux que j'ai évoqués tout à l'heure.

Du point de vue de nos élus, j'entends bien : les emplois, les emplois, le cri du BTP qui étouffe ! Pour moi, la cohérence, la responsabilité, c'est de ne pas céder à ces sirènes court-termistes, sous peine d'être qualifié d'abus de faiblesse. Est-on si mal dans le Jura qu'il faille, pour quelques emplois, brader notre avenir ? Je ne le crois pas. J'en finis là. Ce qui nous échappe, c'est la perception de la finitude du monde. Je crois que vous l'avez tous compris, deux mondes se sont confrontés tout au long de ces échanges, très denses, trop denses, je l'avais dit dès la première réunion. Merci, Madame, d'avoir prolongé jusqu'en septembre et d'étaler un peu les débats, mais encore une fois, nous sommes tous épuisés, et cette confrontation de deux mondes n'a pas fait, malheureusement, suffisamment progresser les choses pour que l'on se projette à 20 ou 30 ans. On fonctionne aujourd'hui comme 30 ans en arrière, et j'en suis désolé.

(Applaudissements.)

Claude BRÉVAN : Merci, nous arrêtons là, il est presque minuit. Non, M. Lacroix, vous avez beaucoup parlé.

(Intervention inaudible.)

Vous nous écrirez cela sur le site, M. Lacroix. Je n'entends pas ce que vous dites.

Je vous remercie tous. La prochaine réunion et la dernière, de restitution, aura lieu début septembre, ce sera tout à fait la dernière.